

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29  
Présents : 22  
Procurations : 07  
Absents : 00  
Votants : 29



Date de convocation :

07 /09/2021

Date d'affichage :

15/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune d'Éaunes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre HERMES, sous la Présidence de Monsieur Alain SOTTIL, Maire.

Présents : SOTTIL, BARATTE BELLIO, BOUTTIER, CANFER, CLÉVENOT, DIOGO, ENJALBERT, ESPINOSA, GUILLERMIN, HASNAOUI, MARCELLIN, MARCUZ, MESPLES, MERCIER, NAVARRO, PROUDHOM, RAMOS, ROUZÉ, RIEUX, THIEBAUT, VIGUIÉ.

Procurations : M. BAUTISTA à M. PROUDHOM  
Mme CASSAN à M. GUILLERMIN  
Mme DAUDIN à Mme DIOGO  
Mme DELQUÉ à M. THIEBAUT  
Mme HINGREZ à M. SOTTIL  
M. ROUHAUD à M. ESPINOSA  
Mme SANCHEZ à Mme MERCIER

Absent :

Secrétaire : Monsieur Thierry GUILLERMIN



**ORDRE DU JOUR**

Le Conseil Municipal, qui s'est réuni le 14 septembre 2021 à 19h00, a examiné les questions suivantes :

- I. Désignation du secrétaire de séance .....
- II. Présentation au Conseil Municipal d'un nouveau conseiller suite à une démission .....
- III. Bilan de l'été à Aqua Elna .....
- IV. Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 juin 2021 .....
- V. Décisions .....
- VI. Délibérations .....

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

- PROJET D'ACQUISITION PARCELLE AL 105 (ANNEXE 1) .....
- PROJET D'ACQUISITION PARCELLE AL 104 (ANNEXE2).....
- AUTORISATION OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE – ANNEE 2022 (ANNEXE 3).....

**RAPPORTEUR : MONSIEUR PROUDHOM**

- REAMENAGEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT 2020 PROMOLOGIS (ANNEXE 4)
- VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 .....
- REINSTITUTION ET LIMITATION A 40 % DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DE 2 ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION .....
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES .....

**RAPPORTEUR : MONSIEUR MARCUZ**

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE MURETAIN AGGLO POUR LA FOURNITURE DE PAPIER D'IMPRESSION ET DE REPROGRAPHIE (ANNEXE 5).....**

**RAPPORTEUR : MADAME BELLIO**

**PARTICIPATION A LA MISE EN CONCURRENCE RELATIVE A L'OBTENTION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE A EFFECT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR GUILLERMIN**

**AVANT-PROJET SOMMAIRE POUR EFFACEMENT RESEAUX CHEMIN DE TUCAUT ET CANTALOUSE AVEC LE SDEHG (ANNEXE 6).....**

**V. Questions diverses.....**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procédera à la désignation du secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire :** « Bien avant de démarrer cette séance du Conseil Municipal, je donne la parole à Madame DIOGO. »

**Madame DIOGO :** « Comme Monsieur le Maire vous l'a indiqué, c'est le premier Conseil depuis la rentrée scolaire. Nous souhaiterions proposer une minute de silence, eu égard au décès de Madame Karine Renault, qui a été enseignante sur la commune, mais également Conseillère Municipale dans le précédent mandat. Juste pour signaler quand même qu'elle a été présente sur pratiquement tous les Conseils Municipaux bien qu'elle eût été malade. Donc on vous propose une minute de silence. »

**Une minute de silence a été observée**

**Monsieur le Maire :** « Je vous remercie. »

**PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL D'UN NOUVEAU CONSEILLER SUITE A UNE DEMISSION**

**Monsieur le Maire :** « Pour démarrer cette séance, nous allons vous présenter un nouveau Conseiller Municipal suite à la démission d'une élue, de Marie-Josée BUTZ. Donc Marie-Josée BUTZ est remplacée par Monsieur Marc VIGUIE ici présent. Vous avez quelque chose à rajouter ? Non, voilà. Monsieur VIGUIE remplace Madame BUTZ. »

**BILAN DE L'ETE A AQUA ELNA**

**Monsieur le Maire :** « Nous allons faire un bilan de l'été et de Aqua Elna également, voir comment s'est passée cette période de vacances qui n'est pas restée sans les petits soucis du quotidien et de la vie de la commune. Madame DIOGO, je pense que vous vouliez faire une petite approche de ce qui s'était passé pendant ces vacances. »

**Madame DIOGO :** « Le bilan d'Aqua Elna. Je rappellerais juste que la genèse du projet est venue pendant la campagne municipale et qu'on a pris pour partie d'associer le CME pour réflexion, puisque les jeux étaient à destination des enfants. Sur le projet qui a été validé avec une signature de permis sur juin 2021, après négociations et discussions avec les ABF pour qu'ils puissent nous autoriser ce permis, les travaux ont commencé. Ils ont été terminés pour partie, du moins pour une mise en service, au 31 juillet, date de l'ouverture. Sur 31 jours, on a compté 2 500 entrées sur le mois d'août. On peut quand même s'estimer content, parce qu'on a eu un mois d'août un peu chaotique au niveau de la météo. Mais bon, ça s'est bien passé. On avait trois jeunes qui étaient très investis pour faire respecter les règles et garder l'aire de jeu en espace familial. Ça, c'était vraiment notre souhait que ça ne parte pas dans tous les sens, l'aire de jeu étant ouverte à partir de 3 ans et plus. Nos objectifs, pour nous, sont pleinement atteints. On a réussi à dynamiser le parc et le rendre ludique, en faire un milieu et un lieu

intergénérationnel, puisque beaucoup de grands-parents s'y sont rendus, des parents, des voisins, beaucoup de discussions. Au-delà de la dalle, c'est surtout vraiment un lieu urbain rafraîchissant et dynamique de convivialité qui a été aménagé. On peut signaler aussi quand même un respect de la propreté et du stationnement, parce qu'on aurait pu craindre un stationnement un peu anarchique, mais on n'en a pas constaté, du moins sur cet été. Juste signaler que les trois arbres qui avaient été déplacés ont survécu aussi. La fin des aménagements complets sera prévue entre le 15 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre, le 15 septembre étant la date de fermeture des jeux pour cette année, puisqu'on va terminer les travaux, notamment la clôture et le bardage qui suivront. Signaler également que l'on continue l'aménagement avec des tables, des bancs, des poubelles, mais aussi des jeux, dont la Tyrolienne qui était voulue par le Conseil Municipal des enfants, un tourniquet qui viendra remplacer le tourniquet qui était abîmé, une balançoire qui viendra aussi compléter les jeux, et tout ça pour une pose si possible en octobre, pour que les enfants puissent en profiter pendant les vacances, du moins on l'espère. Voilà. »

**Monsieur le Maire** : « Merci. Donc on va rentrer dans l'ordre du jour. »

**Monsieur MESPLES** : « Monsieur le Maire, juste une petite question. Vous annoncez 2 500 personnes, est-ce que vous avez fait une étude s'il y avait des extérieurs d'Eaunes qui était venus pour sortir ce chiffre de 2 500 ? Est-ce que vous avez fait une étude pour savoir s'il n'y a que des Eaunois et quel pourcentage pourrait avoir été à venir de l'extérieur ? »

**Monsieur le Maire** : « Il y a globalement 80 % d'enfants d'Eaunes. Le restant, ils sont dans tout le périmètre de l'agglomération, voire même dans les extérieurs, parce que vous avez des familles d'Eaunes qui amènent leurs petits-enfants et qui sont dans des communes voisines. Je pense notamment aux communes de Lagardelle, de Beaumont-sur-Lèze, de Lézat. On a des gens qui sont venus bien sûr de Seysses, de Frouzins, de Saint-Hilaire, de Lavernose. Il y a des gens de Portet, de Labarthe. Il en est venu d'un peu partout. Mais globalement, il y a 80 % de la fréquentation, c'est des enfants d'Eaunes. »

**Monsieur MESPLES** : « C'est des enfants d'Eaunes. Donc 2 500, c'est les jeunes qui ont fait le comptage ? »

**Monsieur le Maire** : « Oui. »

**Monsieur MESPLES** : « C'est dommage, on aurait pu voir, à des chiffres près, qui vient de quel village surtout, pas le nombre exact, mais les villages alentour. »

**Monsieur le Maire** : « De toute façon, il y avait le contrôle du pass sanitaire à partir du 9 août, donc on a identifié tout un tas de personnes. On a leur nom, leur adresse, leur numéro de téléphone, au cas où il y aurait eu un cluster sur le site. »

**Monsieur MESPLES** : « Un cluster, oui bien sûr. C'était pour savoir quelles communes étaient venues. »

**Monsieur le Maire** : « Non, mais je crois que la commune qui est la plus proche c'était quelques enfants de Muret. Mais ce n'est pas forcément les enfants de Muret. On en a eu beaucoup de Lagardelle, de Beaumont-sur-Lèze. »

**Monsieur MESPLES** : « Les communes proches. »

**Monsieur le Maire** : « Il y en avait beaucoup de Lavernose, je ne sais pas pourquoi. Il en est venu de Saint-Lys. Mais on a sur le périmètre de l'agglomération, je pense qu'on a dû voir des enfants de pratiquement toutes les communes. »

**Monsieur MESPLES** : « Alors, juste une autre petite précision... »

**Monsieur le Maire** : « ... Précision étant faite, nous avons aussi accueilli le centre de loisirs des Brioudes et les centres de loisirs d'Eaunes. »

**Monsieur MESPLES** : « Tout à fait, on l'a vu. Précision, pour les années à venir, sur les demandes de certains Eaunois, qui sont de l'autre côté du village, qui ont des difficultés à se déplacer avec des enfants en bas âge, puisqu'ils n'ont pas de véhicule la journée. Alors des trois personnes que j'ai vues avec des enfants, leurs maris travaillent, ils n'ont qu'une voiture et ne peuvent pas aujourd'hui physiquement amener un enfant de 3 ans. On va partir de la Salle Ariane, ils habitent dans le coin, jusqu'à l'Abbaye à pied et revenir avec un enfant de 3 ans. Qu'est-ce qu'on va mettre en place ? Ce que je souhaiterais, c'est qu'on discute de ce qu'on va mettre en place les années à venir, pour que justement, tous les Eaunois qui sont dans l'âge d'y aller puissent y aller. Parce qu'aujourd'hui, on a quand même plus de 600 enfants sur la commune qui ont de 3 à 12 ans, l'âge, on ne va pas dire légal, mais l'âge pour participer à ce jeu et beaucoup d'enfants, on va enlever ceux qui sont partis en vacances, mais sont pas partis deux mois, on va enlever ceux qui ont des piscines, on va enlever... Mais il y a quand même un nombre d'enfants tous les jours qui sont restés dans leur maison ou qui ont joué au terrain de foot, parce qu'ils ne pouvaient pas bouger. Ils ne pouvaient pas descendre. Est-ce qu'on peut discuter pour l'année prochaine justement à une navette ou quelque chose comme ça pour justement que tous ces enfants puissent bénéficier de Aqua Elna ? »

**Monsieur le Maire** : « Vous avez dit qu'il y avait 600 enfants dans les écoles. Ces 600 enfants ; ils ont leurs parents qui travaillent et pour autant ils vont à l'école, transport ou pas transport. Il n'y a pas un système de ramassage des enfants qui amène à l'école, que vous habitiez en haut du chemin du Joulou ou que vous habitiez route de Labarthe, vous rejoignez les écoles, donc... »

**Monsieur MESPLES** : « Sauf que quand vous êtes à l'école Audoin, ces personnes-là, y vont à pied. »

**Monsieur le Maire** : « Je n'ai pas vu beaucoup d'enfants qui arrivaient de la route de Labarthe pour aller à l'école à André Audoin. »

**Monsieur MESPLES** : « Il y a bien 600... »

**Monsieur le Maire :** « Ce que vous évoquez là, c'est deux ou trois personnes. Nous, on y est passé pratiquement tous les jours, tous les élus. On est allé questionner les gens pour savoir leur ressenti, etc. Personne ne nous a évoqué le transport. »

**Monsieur MESPLES :** « Attendez, je ne parle pas d'un transport. Je dis est-ce qu'on peut mettre quelque chose en place pour l'année prochaine, justement pour ces gens-là. »

**Monsieur le Maire :** « Si vous voulez mettre quelque chose en place, c'est le transport. »

**Monsieur MESPLES :** « Ça serait le transport, bien sûr. »

**Madame DIOGO :** « Monsieur MESPLES, à partir d'Ariane, on peut aller jusqu'à la mairie à pied. »

**Monsieur MESPLES :** « Oui, avec un enfant de 3 ans et une poussette, parce qu'elle a un enfant de moins de 3 ans pour une. L'autre, elle a un enfant de 3 ans, une fille de 6 ans. Ils ont des difficultés pour revenir, y aller oui, à 3 ans, il a du mal à marcher pour revenir, voilà. C'est des questions qui se posent dans tous les quartiers. »

**Monsieur le Maire :** « Mais la question se pose, Monsieur, elle se pose aussi pendant les 160 jours où il y a école, Monsieur. Ça ne vous a pas échappé que les mêmes enfants qui sont venus à Aqua Elna, ils vont à l'école à Dargassies ou à Audoin. Ils ont un moyen de transport. »

**Monsieur MESPLES :** « Et alors, il y en a 600 qui viennent à l'école tous les jours, il y a 2 500 passages. Ça veut dire qu'ils ne sont venus que quatre fois à Aqua Elna ? Si on compte quatre fois et demie, allez, tous les enfants si on compte comme ça. Ce n'est pas comme ça que l'on compte, Monsieur SOTTIL. »

**Madame DIOGO :** « Les chiffres donnés, ça correspond du 31 juillet au 30 août, donc vous le ramenez sur 30 jours... hors micro. »

**Monsieur MESPLES :** « Oui, ils sont trente jours, mais ça, vous le saviez. Ça, on le savait. Quand on fait quelque chose comme ça, ce n'est pas couvert. On le savait qu'il y a des jours qui ne sont pas beaux. Le jour de l'ouverture, il faisait 17 degrés. Je comprends bien qu'un enfant ne va pas aller se baigner à 17 degrés. C'est logique. Moi, ce que je veux qu'on discute, c'est de savoir si on ne laisse pas des gens dans Eaunes sur le côté. »

**Monsieur le Maire :** « Je ne pense pas Monsieur. »

**Monsieur MESPLES :** « Vous ne pensez pas ? Donc ma réponse à ces personnes-là, on ne pense pas qu'on laisse des gens de côté. Non, mais, c'est une réponse claire, Monsieur le Maire, merci. »

**Madame DIOGO :** « La question ne s'est pas posée pour la médiathèque alors. Ça veut dire que la culture, depuis des années, on n'y en a pas pensé non plus. »

**Monsieur MESPLES :** « Mais il y a beaucoup de gens, Madame DIOGO, qui ne vont pas à la médiathèque. »

**Madame DIOGO :** « Je suis d'accord. »

**Monsieur le Maire :** « Mais il y a presque un millier d'abonnés à la médiathèque. Mais si vous voulez, vous ne pouvez pas mettre... »

**Monsieur MESPLES :** « Rien que moi, j'ai quatre cartes à la médiathèque. Si on va par-là, il peut y en avoir des abonnés, ce n'est pas le problème. Je n'ai jamais été débordé quand je vais la médiathèque le samedi matin je le dis. »

**Monsieur le Maire :** « Je veux dire, est-ce que votre question... »

**Monsieur MESPLES :** « Est-ce qu'on laisse des gens, la question est simple, est-ce qu'on laisse des gens qui ne peuvent pas se déplacer l'été sur les deux mois où les jeux sont ouverts, est-ce qu'on laisse des gens sans pouvoir y aller ? »

**Monsieur le Maire :** « Écoutez, nous n'avons identifié personne qui nous a dit « est-ce que vous allez mettre un transport pour que l'on mette nos enfants à Aqua Elna ». Nous n'avons rencontré pas un seul parent qui nous a évoqué ce sujet. Vous le soulevez, mais si vous posez la question, c'est parce que le système du transport, il se pose également si vous allez dans n'importe quelle activité sportive ou culturelle de la commune. La commune, elle fait si vous allez à la limite route d'Estantens, ou en bas de la route de Labarthe, vous avez des Eaunois, ils sont à huit kilomètres et demi l'un de l'autre. »

**Monsieur MESPLES :** « Justement Monsieur SOTTIL, aujourd'hui avec les clubs sportifs que nous avons sur la commune et les ententes avec les autres communes, il y a des enfants qui ont arrêté le sport cette année. Il y a le pass sanitaire, mais il y a l'effet aussi qu'ils étaient obligés d'aller s'entraîner, pour le rugby de Eaunes/Muret, s'entraîner à Roquettes l'an dernier. Voilà, il y a des parents qui ont été embêtés toute la saison et qui ont enlevé leurs enfants du rugby par exemple. Je vais au foot, c'est pareil, puisqu'à Labarthe, ça a été le même souci. On va au basket, c'est le même souci. Quand on discute avec les gens, il y a un problème de transport. Oui, il y a un problème d'entente. Quand on a plus de sport ou pas toutes les équipes sur une commune, et c'est compréhensible, parce que peut-être qu'on a des catégories d'âge et qui ne sont pas complète, on est obligé de les amener ailleurs. Le problème, c'est les parents, on est bien d'accord ? Sauf que quand vous avez un entraînement à 17 h 30 et que, je le répète, vous arrivez de Toulouse, c'est compliqué d'emmener vos enfants à Muret au sport ou à Roquettes, revenir ici les prendre pour les amener à Roquettes faire du rugby. C'est le souci. »

**Monsieur le Maire :** « N'importe quelle activité que vous faites sur la commune d'Eaunes, vous êtes toujours confronté au problème du transport. Donc on ne peut pas mettre un véhicule de transport à chaque quartier pour transporter les gens. »

**Monsieur MESPLES :** « Monsieur SOTTIL, je parle des gens. Je ne parlais pas... C'est vous qui êtes venus sur les associations. Je vous ai dit que je ne parlais que sur le centre de la commune, de voir si on ne pouvait pas faire peut-être avec la navette « klaxeaunes », mais c'est pour en discuter. Je ne vais pas vous sortir une idée là, ce soir. Il faut en discuter, peut-être qu'on oublie des gens, voilà. Après, vous m'avez attaqué, vous attaquez sur les associations. Je vous dis ce qui se passe aujourd'hui sur les associations. »

**Monsieur le Maire :** « Je n'attaque pas, je donne mon point de vue. »

**Monsieur MESPLES :** « Si, vous avez dit les associations, c'est pareil des bus. Aujourd'hui, vous avez Eaunes, Muret, Portet, Roquettes, Roques en rugby, ils sont obligés de s'associer avec la Saudrune pour faire une équipe, parce qu'ils n'arrivent pas. »

**Monsieur le Maire :** « Ce n'est pas à cause du transport. »

**Monsieur MESPLES :** « Pour les enfants, oui, Monsieur SOTTIL, une partie des enfants, oui, je suis désolé. »

**Madame DIOGO :** « Sur AQUA ELNA, pour y être passé régulièrement, c'est sur les vélos. Il y a une réflexion à avoir sur les vélos, par rapport au stationnement de vélo. C'est clair, on l'a tous identifié. Ensuite, à propos l'association de rugby, je poserai les questions à l'Assemblée générale, qui a lieu jeudi et je verrai bien si ça corrobore ce que vous dites. »

**Monsieur MESPLES :** « Vous demanderez comment ça se fait qu'on n'a plus du junior sur Eaunes/Muret. Enfin, Portet, il a fallu qu'ils fassent une entente avec la Saudrune parce qu'autrement, on perdait tous les juniors. Les juniors, ça commence à 16 ans. Le problème, voilà, il y a le pass. c'est vrai que cette année, il y a le pass sanitaire. Mais ce n'est pas qu'Eaunes. C'est tous les clubs de France qui sont comme ça. Mais aussi, il y a un souci quand vous avez un enfant à Eaunes, que vous l'inscrivez et que vous êtes obligés de l'amener à Roquettes pour jouer au rugby, ça c'était l'an dernier. L'enfant arrête le rugby cette année parce que les parents ne peuvent pas suivre. C'est une réflexion qu'on devrait peut-être avoir dans notre commune. »

**Monsieur le Maire :** « Dans ce cas de figure, c'est quoi votre solution ? »

**Monsieur MESPLES :** « Et bien de s'entendre avec les autres communes et de faire un ramassage, comme dans certaines villes ils ont fait avec plusieurs communes, et faire un ramassage groupé des communes. Voilà, c'est tout simple. Plein de communes l'ont fait parce que justement, ils sont confrontés à ces problèmes là où les parents arrivent tard sur de grandes villes comme Toulouse, Bordeaux, Nantes, Nice et je ne vais pas toutes les citer. Aujourd'hui, on a des enfants malheureusement qui ne peuvent pas pratiquer des sports parce que les parents travaillent sur des grandes villes où ils arrivent tard et leur club n'est plus dans la commune. Mais c'est compréhensible que le club ne soit plus de la commune. Qu'il y ait une fonction du club oui, mais des équipes, on ne peut pas en avoir. Il y a des années, mais on va avoir un trou dans une catégorie.

Vous l'avez connu en tant que, au foot, je pense que c'est dans tous les sports. Donc, il faut trouver des solutions. Aujourd'hui, les solutions, on ne les a pas. Et je dis on pourrait en discuter, mais là, ce n'est pas qu'Eaunes, c'est toutes les communes. C'est Muret, c'est toutes les ententes que nous avons avec des clubs autour, où il faut essayer de discuter avec eux pour voir est-ce qu'on ne peut pas mettre un ramassage les soirs d'entraînement. »

**Madame DIOGO :** « Mais après, on peut regarder l'histoire des ramassages. Par contre, si on revient sur l'âge des enfants et les cas que vous donnez avec des parents qui travaillent un peu plus loin, ça veut dire que l'enfant est tout seul dans le bus. Chaque parent n'a pas le même calendrier d'anticipation dans la tête. Il ne va pas se dire « ben tiens, mon enfant va prendre le bus seul pour aller à son cours ».

**Monsieur MESPLES :** « Il y a des mamans, elles iront. Le problème qu'il y a aujourd'hui, il y a quelques enfants, ce n'est pas énorme. C'est pour ça que je demandais si ça venait de l'extérieur. Je pose les questions pour voir ce qu'on peut améliorer pour les années suivantes. »

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021**

**Monsieur le Maire :** « Bien donc, je vous propose de valider le procès-verbal du Conseil Municipal précédent et faire part de vos observations s'il y en a. »

**Monsieur MESPLES :** « Juste un petit rajout que je veux inscrire au Conseil Municipal. J'avais posé une question sur les sacs jaunes et le problème des odeurs et des mouches qui arrivaient, des nuisibles. J'ai eu une discussion avec le Vice-président aux déchets qui est le Maire de Saint-Lys, si je ne me trompe pas. »

**Monsieur le Maire :** « Non, c'est le Maire de Seysses. »

**Monsieur MESPLES :** « Oui pardon excusez-moi, et ses équipes. Il m'a été dit qu'ils étaient en discussion, en réunion, en création, que les communes qui viennent qui sont toujours en sac jaune passeraient en bac. Alors, il ne m'a pas dit l'année. Mais voilà, l'information qu'on peut donner aux Eaunois, puisque ça sort de l'agglo. Ils sont en discussion pour passer là où on est en poche, en bac dans les années à venir. Le problème, c'est voilà Monsieur SOTTIL, dans les années à venir, ils sont en négociation. Ils se posent la question des containers enterrés sur certains quartiers, peut-être pas Eaunes. Le souci encore une fois, c'est que, alors je vais demander au prochain Conseil Communautaire d'intégrer une des commissions déchets, pour justement comme j'ai fait pour les piscines, essayer d'aller voir sur les commissions déchets pour essayer d'avoir des dates, au moins, qu'est-ce qu'ils vont

proposer pour Eaunes dans les années à venir, parce qu'il m'a dit dans les années à venir voilà. Voilà la réponse je voulais mettre en complément de la réponse qui a été donnée lors du Conseil Municipal. »

**Monsieur le Maire :** « Mais ce qui est écrit là, c'est ce que vous avez dit, Monsieur MESPLES. Ce qui est dans ce document-là, c'est ce que vous avez dit. Si vous voulez, nous avons l'enregistrement, donc on retranscrit mot pour mot tout ce qui est dit. Donc, ce que vous dites la maintenant, c'est autre chose. »

## DECISIONS

### DECISION N° 2021 - 12 Modification n°1 du Marché 2021-003 – lot 3

*Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat

**Vu** le marché 2021-003- « Construction d'un local technique » - lot 3 : Plâtrerie Isolation Faux-Plafonds

**Vu** l'avis des Architectes des Bâtiments de France impliquant des modifications du projet,

**Vu** la nécessité d'adapter les prestations au nouveau programme.

### \* D E C I D E \*

**Article 1 :** De modifier le montant initial du marché 2021-003 – lot 3 qui était de 4 460.00 € H.T

**Article 2 :** De considérer le montant de l'avenant à -2 010.00 € H.T

**Article 3 :** De porter le nouveau montant du marché n° 2021-003 à 2 450.00 € H.T.

**Article 4 :** De notifier cette modification à l'entreprise EGPL

**Article 5** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DECISION N° 2021 - 13**  
**Modification n°1 du Marché 2021-003 – lot 4**

*Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat

**Vu** le marché 2021-003- « Construction d'un local technique » - lot 4 : Carrelage - Faïence

**Vu** l'avis des Architectes des Bâtiments de France impliquant des modifications du projet,

**Vu** la nécessité d'adapter les prestations au nouveau programme.

**\* D E C I D E \***

**Article 1 :** De modifier le montant initial du marché 2021-003 – lot 4 qui était de 6 168.00 € H.T

**Article 2 :** De considérer le montant de l'avenant à -2 514.00 € H.T

**Article 3 :** De porter le nouveau montant du marché n° 2021-003 à 3 654.00 € H.T.

**Article 4 :** De notifier cette modification à l'entreprise DLB Carrelage

**Article 5** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DECISION N° 2021 - 14**  
**Modification n°1 du Marché 2021-003 – lot 5**

*Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020,

*donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat*

**Vu** le marché 2021-003- « Construction d'un local technique » - lot 5 : Travaux d'installation sanitaire

**Vu** l'avis des Architectes des Bâtiments de France impliquant des modifications du projet,

**Vu** la nécessité d'adapter les prestations au nouveau programme.

**\* D E C I D E \***

**Article 1 :** De modifier le montant initial du marché 2021-003 – lot 5 qui était de 4 116.00 € H.T

**Article 2 :** De considérer le montant de l'avenant à - 706.00 € H.T

**Article 3 :** De porter le nouveau montant du marché n° 2021-003 à 3 410.00 € H.T.

**Article 4 :** De notifier cette modification à l'entreprise BRUNET EEGI

**Article 5** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DECISION N° 2021 - 15**  
**Modification n°1 du Marché 2021-003 – lot 6**

*Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat

**Vu** le marché 2021-003- « Construction d'un local technique » - lot 6 : Electricité – VMC- Chauffage

**Vu** l'avis des Architectes des Bâtiments de France impliquant des modifications du projet,



*Vu la nécessité d'adapter les prestations au nouveau programme.*

**\* D E C I D E \***

- Article 1 :** De modifier le montant initial du marché 2021-003 – lot 6 qui était de 7 990.00 € H.T
- Article 2 :** De considérer le montant de l'avenant à – 533.00 € H.T
- Article 3 :** De porter le nouveau montant du marché n° 2021-003 à 7 457.00 € H.T.
- Article 4 :** De notifier cette modification à l'entreprise BRUNET EEGI
- Article 5** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DECISION N° 2021 - 16**  
**Modification n°1 du Marché 2021-003 – lot 7**

*Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat*

*Vu le marché 2021-003- « Construction d'un local technique » - lot 7 : Peinture signalétique*

*Vu l'avis des Architectes des Bâtiments de France impliquant des modifications du projet,*

*Vu la nécessité d'adapter les prestations au nouveau programme.*

**\* D E C I D E \***

- Article 1 :** De modifier le montant initial du marché 2021-003 – lot 7 qui était de 1 414.80 € H.T
- Article 2 :** De considérer le montant de l'avenant à 235.80 € H.T
- Article 3 :** De porter le nouveau montant du marché n° 2021-003 à 1 650.60€ H.T.

**Article 4 :** De notifier cette modification à l'entreprise AVIGI LAFORET

**Article 5** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **DECISION N° 2021-17**

### **Devis pour menuiserie**

*Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat

**Vu** le marché 2021-003- « Construction d'un local technique » - lot 2 : Menuiserie déclaré infructueux à la commission MAPA du 03 mars 2021

**Vu** la demande de devis faite auprès de trois entreprises.

### **\* D E C I D E \***

**Article 1 :** De retenir l'entreprise « EURL RENOVE »

**Article 2 :** De considérer le montant du devis à 9 284.92 € H.T

**Article 3 :** De notifier cette proposition de prix à l'entreprise EURL RENOVE

**Article 5** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

# **DECISION N° 2021-18**

## **Marché 2021-004 - lot 1**

*Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat

**Vu** le terme du marché 2017-001 «Téléphonie filaire et Internet» en date de septembre 2021,

**Vu** la volonté créer une interconnexion intersites au sein de la commune

**Vu** l'appel d'offres lancé le 05 mai 2021, relatif aux services d'interconnexion réseaux, internet, télécommunications fixes et mobiles pour la commune de Eaunes,

**Vu** le travail d'analyse des offres reçues effectué par la société HEXAWINN en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage,

**Considérant** que l'entreprise Full SAVE a remis pour le lot 1 « Interconnexion des sites », la proposition ayant obtenu la meilleure notation issue de ce travail d'analyse,

### **\* D E C I D E \***

**Article 1 :** De retenir l'entreprise « FULL SAVE »

**Article 2 :** De considérer le montant du marché 2021-004 pour le lot 1 à 106 600.00 € H.T

**Article 3 :** De notifier ce marché à l'entreprise FULL SAVE

**Article 5** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monsieur GUILLERMIN :** « Je voudrais juste apporter quelques précisions sur les marchés télécom, à savoir que le lot numéro 1 qui a été attribué à FULL SAVE, c'est un droit d'utilisation de fibre qui relie l'ensemble des bâtiments communaux à la mairie et c'est un droit d'utilisation pour 10 ans. Et que l'ensemble des autres lots, que ça soit le lot 2 ou 3, ce sont des marchés de 36 mois fermes, avec un changement de technologie pour la téléphonie puisqu'on va passer en téléphonie IP, ce dont on a besoin, car France Télécom Orange a cessé de commercialiser de la voix commutée et démontera l'ensemble de ses installations d'ici 2033. »

**Monsieur le Maire :** « Merci Monsieur GUILLERMIN. »

## **DECISION N° 2021 - 19**

### **Marché 2021-004 - lot 2**

*Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat

**Vu** le terme du marché 2017-001 « Téléphonie filaire et Internet » en date de septembre 2021,

**Vu** la volonté créer une interconnexion intersites au sein de la commune

**Vu** l'appel d'offres lancé le 05 mai 202, relatif aux services d'interconnexion réseaux, internet, télécommunications fixes et mobiles pour la commune de Eaunes,

**Vu** le travail d'analyse des offres reçues effectué par la société HEXAWINN en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage,

**Considérant** que l'entreprise Bouygues Telecom a remis pour le lot 2 « Service d'accès internet », la proposition ayant obtenu la meilleure notation issue de ce travail d'analyse,

### **\* D E C I D E \***

**Article 1 :** De retenir l'entreprise « Bouygues Telecom »

**Article 2 :** De considérer le montant du marché 2021-004 pour le lot 2 à 18 180.00 € H.T

**Article 3 :** De notifier ce marché à l'entreprise Bouygues Telecom

**Article 5** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **DECISION N° 2021 - 20**

### **Marché 2021-004 - lot 3**

Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat

**Vu** le terme du marché 2017-001 «Téléphonie filaire et Internet» en date de septembre 2021,

**Vu** la volonté créer une interconnexion intersites au sein de la commune

**Vu** l'appel d'offres lancé le 05 mai 202, relatif aux services d'interconnexion réseaux, internet, télécommunications fixes et mobiles pour la commune de Eaunes,

**Vu** le travail d'analyse des offres reçues effectué par la société HEXAWINN en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage,

**Considérant** que l'entreprise Bouygues Telecom a remis pour le lot 3 « Service de téléphonie fixe », la proposition ayant obtenu la meilleure notation issue de ce travail d'analyse,

### **\* D E C I D E \***

**Article 1 :** De retenir l'entreprise « Bouygues Telecom »

**Article 2 :** De considérer le montant du marché 2021-004 pour le lot 3 à 26 147.88 € H.T

**Article 3 :** De notifier ce marché à l'entreprise Bouygues Telecom

**Article 5** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **D E C I S I O N N ° 2 0 2 1 - 2 1** **Marché 2021-004 - lot 4**

Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020,

donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat

**Vu** la volonté de renouveler la flotte de téléphonie mobile au sein de la commune

**Vu** l'appel d'offres lancé le 05 mai 2021, relatif aux services d'interconnexion réseaux, internet, télécommunications fixes et mobiles pour la commune de Eaunes,

**Vu** le travail d'analyse des offres reçues effectué par la société HEXAWIN en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage,

**Considérant** que l'entreprise Bouygues Telecom a remis pour le lot 4 « Service de mobilité », la proposition ayant obtenu la meilleure notation issue de ce travail d'analyse,

### **\* D E C I D E \***

**Article 1 :** De retenir l'entreprise « Bouygues Telecom »

**Article 2 :** De considérer le montant du marché 2021-004 pour le lot 4 à 606.00 € H.T

**Article 3 :** De notifier ce marché à l'entreprise Bouygues Telecom

**Article 5** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **D E C I S I O N N ° 2 0 2 1 - 2 2** **Modification n°2 du Marché 2021-001**

Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat

**Vu** le marché 2021-001- « Création d'une aire de jeux d'eau sans profondeur au parc de l'Abbaye ».

**Vu** le besoin de déplacer le projet.

*Vu la nécessité d'engager des travaux supplémentaires pour la mise en place de caniveaux et de terrassement entre le local technique et l'aire de jeux.*

**\* D E C I D E \***

**Article 1 :** De modifier le montant du marché 2021-001 après avenant n° 1 qui était de 286 040.23 € H.T

**Article 2 :** De considérer le montant de l'avenant à 915.00 € H.T

**Article 3 :** De porter le nouveau montant du marché n° 2021-001 à 286 955.23 € H.T.

**Article 4 :** Cette dépense est prévue au budget 2021,

**Article 5 :** De notifier cette modification au groupement solidaire VORTEX AQUA PRO URBA/ID VERDE

**Article 6** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**D E C I S I O N N ° 2 0 2 1 - 2 3**  
**Modification n°2 du Marché 2021-003 – lot 5**

*Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat*

*Vu le marché 2021-003- « Construction d'un local technique » - lot 5 : Travaux d'installation sanitaire*

*Vu la nécessité de prévoir un siphon de sol en cas de fuite d'eau dans l'espace sanitaire et un robinet temporisé supplémentaire sur les extérieurs.*

**\* D E C I D E \***

**Article 1 :** De modifier le montant du marché 2021-003 – lot 5 qui était de 3 410.00 € H.T après avenant n° 1 ;

**Article 2 :** De considérer le montant de l'avenant à 554.00 € H.T

**Article 3 :** De porter le nouveau montant du marché n° 2021-003 à 3 964.00 € H.T.

**Article 4 :** De notifier cette modification à l'entreprise BRUNET EEGI

**Article 5** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **DECISION N° 2021 - 24**

### **Animation**

*Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

**Vu** la proposition émanant de « ALTITUDE » représentée par Madame Nicole VIALARD relative à une animation.

*Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;*

**\* D E C I D E \***

**Article 1 :** L'entreprise « ALTITUDE » représentée par Nicole VIALARD établie – 2 Lot. Pontet et Grillou – 09210 Lézat-sur-Lèze dont le n° de SIRET est le 424 845 949 00074, assurera deux animations pour un montant total de **120.00 € TTC**.

**Article 2 :** Ces animations sont prévues :

- **Le 11 septembre 2021 à 10h00 et 11h00**, à la Médiathèque

**Article 3 :** Cette dépense est prévue au Budget 2021.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.



# **DECISION N° 2021 - 25**

## **Animation**

*Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune n° 2020-01-59 en date du 19 Novembre 2020, transmise à la Sous-Préfecture de MURET le 20 novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

**Vu** la proposition émanant de l'association « Dorémifa » représentée par Madame Anne LAMBERT pour une sensibilisation à la musique pour les tout-petits de 6 mois à 3 ans.

*Le Maire de la commune d'EAUNES (Haute-Garonne) ;*

**\* D E C I D E \***

**Article 1 :** L'association « Dorémifa » représentée par Anne LAMBERT établie – La Bésine – 31390 Marquefave dont le n° de SIRET est le 392 251 351 000 38, assurera deux séances pour un montant total de **200.00 € TTC**.

**Article 2 :** Ces animations sont prévues :

- **Le 11 septembre 2021 à 9h45 et 11h00**, à la Médiathèque

**Article 3 :** Cette dépense est prévue au Budget 2021.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Muret.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de cette décision conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **DELIBERATIONS**

#### **01.PROJET D'ACQUISITION PARCELLE AL 105 FAMILLE DESCHUTTER (ANNEXE 1)**

**Considérant** la volonté de la municipalité de créer une coulée verte le long du ruisseau de la Grange

**Considérant** qu'un terrain situé à Eaunes, sur la parcelle AL 105 de 237 m<sup>2</sup> est à vendre.

**Considérant** qu'après discussion avec les propriétaires Madame et Monsieur DESCHUTTER Monique et Jean-Marie, il a été proposé que l'acquisition de cette parcelle soit arrêtée pour la somme de 355.00 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette acquisition.

**Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver** l'achat hors droits et frais, au prix de :
  - 355 € pour la parcelle AL 105,Les frais sont à la charge de la commune.
- **D'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition auprès de l'Etude de Maître CORREA à Saint Sulpice sur Lèze.

**Monsieur le Maire :** « Donc nous allons passer aux délibérations. Projet d'acquisition d'une parcelle sur la parcelle AL 105 appartenant à Monsieur et Madame DESCHUTTER pour une superficie de 237 mètres carrés. C'est une parcelle le long du ruisseau de la Grange, dans la poursuite des réservations foncières pour la création de la coulée verte le long du ruisseau. Vous avez la parcelle AL 105 de Monsieur et Madame DESCHUTTER et la parcelle qui appartient à Monsieur et Madame DESPIS, la AL 104, c'est juste à côté. 381 mètres carrés au prix de 572 euros pour Monsieur et Madame DESPIS et 355 euros pour la parcelle AL 105 avec Monsieur et Madame DESCHUTTER. Question ? Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Décision adoptée à l'unanimité

## **02. PROJET D'ACQUISITION PARCELLE AL 104. (ANNEXE 2)**

**Considérant** la volonté de la municipalité de créer une coulée verte le long du ruisseau de la Grange

**Considérant** qu'un terrain situé à Eaunes, sur la parcelle AL 104 de 381 m<sup>2</sup> est à vendre.

**Considérant** qu'après discussion avec les propriétaires Madame et Monsieur DESPIS, il a été proposé que l'acquisition de cette parcelle soit arrêtée pour la somme de 572.00 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette acquisition.

**Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver** l'achat hors droits et frais, au prix de :
  - 572 € pour la parcelle AL 104,Les frais sont à la charge de la commune.
- **D'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition auprès de l'Etude de Maître CORREA à Saint Sulpice sur Lèze.

Décision adoptée à l'unanimité

### **03. AUTORISATION OUVERTURE DES COMMERCES DIMANCHES ET JOURS FERIES (ANNEXE 3)**

**Vu** la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, qui modifie la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche de manière à réduire les distorsions entre les commerces en facilitant les dérogations de droit et en uniformisant les garanties sociales accordées aux salariés.

**Vu** l'article L 3132-26 du Code du Travail qui dispose qu'à compter du 1er janvier 2016, la liste des dimanches devra être arrêtée par le Préfet chaque année avant le 31 décembre pour l'année suivante.

*« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.*

*Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.*

**Vu** l'accord signé le 23 juin 2021 entre le Conseil Départemental du Commerce et différents partenaires arrêtant les dates d'ouverture des dimanches à :

- 7 dimanches selon la liste du Conseil Départemental du Commerce, parmi les 10 proposés, pour l'ensemble des commerces de détail y compris les surfaces alimentaires de plus de 400m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'accord du Conseil Départemental du Commerce de Haute-Garonne sur la limitation des ouvertures des commerces les dimanches et les jours fériés pour l'année 2022, tel que joint à la présente délibération

**Monsieur le Maire** : « Autorisation d'ouverture des commerces le dimanche. Dans les établissements de commerce de détail, le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche. Le repos peut être supprimé les dimanches désignés pour chaque commerce de détail par décision du Maire prise après l'avis du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an. Donc la proposition qui est faite, c'est de prendre en compte l'avis du Conseil départemental du commerce qui a fixé le nombre de dimanches à 7, selon la liste bien sûr qu'il nous fournit, parmi les 10 proposés pour l'ensemble des commerces de détail, y compris les surfaces alimentaires de plus de 400 mètres carrés. Ce que je vous propose, c'est de s'en tenir à ce qu'a prévu le secteur du commerce de détail, 7 dimanches pour l'année 2022. Y a-t-il des questions ? Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »

Décision adoptée à la majorité 26 voix pour – 3 voix contre (M. CLÉVENOT, M. ENJALBERT, M. MESPLES)

### **04. REAMENAGEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT PROMOLOGIS (ANNEXE 4)**

**Vu** les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article 2298 du code civil ;

La Loi de Finances pour 2018 avec notamment la mise en place de la RLS (Réduction de Loyer Solidarité) a profondément impacté les équilibres financiers des bailleurs sociaux nécessitant le renforcement d'une gestion active de la dette financière pour préserver leur capacité à accompagner les territoires dans la production de logements sociaux et le maintien d'un parc social de qualité.

Le Conseil d'Administration de Promologis a validé une proposition de réaménagement de dette de la Banque des Territoires, portant sur plusieurs prêts et représentant un encours de 530 715,45 €. Ce réaménagement permet de réaliser des économies significatives à court, moyen et long terme grâce à une combinaison de formules optimales qui s'appuient notamment sur une sécurisation à hauteur de 20% via la conversion d'indexations livret A en taux fixes.

PROMOLOGIES S.A. D'HABITATION LOYER MODERE, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du (des) prêt(s) référencé(s) en annexe(s) à la présente délibération, initialement garanti(s) par la COMMUNE D'EAUNES, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite(desdites) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

**Article 1 :**

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagées, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe "Caractéristiques des Lignes du Prêt Réaménagées" en pièce jointe.

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêt(s) réaménagé(s).

**Article 2 :**

Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la(les) Lignes(s) du Prêt Réaménagée(s) à taux révisables indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite(auxdites) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A depuis le 01/02/2020 est de 0,50 %.

**Article 3 :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :**

Les membres du Conseil municipal s'engagent jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

**Où l'exposé de M. l'Adjoint délégué aux finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

➤ **Approuve** le réaménagement de la garantie d'emprunt PROMOLOGIS présenté.

**Monsieur le Maire** : « Réaménagement de la garantie d'emprunt 2020 de Promologis, Monsieur PROUDHOM. »

**Monsieur PROUDHOM** : « Ça concerne en fait les réaménagements des garanties d'emprunts contractées par Promologis. Ça concerne en fait 3 emprunts qui font un total de garantie qui s'élève à 530 715,45. Le montant réaménagé hors stocks d'intérêts, il est de 326 061,93. Ensuite, il y en a deux autres, un autre qui est de 8 512,79 et un autre de 196 140,73. Sur ces deux, la garantie est de 30 % et sur l'autre, il est de 50 %, voilà. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? »

Décision adoptée à l'unanimité

## **05. VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

**Vu** la délibération n°2021-05-22 du 8 avril 2021 portant sur le vote du Budget Primitif 2021,

**Vu** la délibération n°2021-10-35 du 14 juin 2021 portant sur la décision modificative n°1- budget supplémentaire 2021,

Il est proposé au conseil d'examiner la proposition de décision modificative n°2 – budget supplémentaire 2021 correspondant à des régularisations d'imputation budgétaire et redéploiement de crédits :

- Modification technique qui se réalise par une opération d'ordre – crédits des amortissements inscrits à l'article 21538 (erreur matérielle) à affecter à l'article 281538 pour un montant de 577,00 €,
- Modification technique qui se réalise par une opération réelle – crédits inscrits à l'article 2128 Autres agencements et aménagements de terrains à redéployer à l'article 2051 pour le renouvellement des licences logiciels (Marchés Publics pour 3 ans, Adobe Stock, Adobe Première, Acrobat Pro) pour un montant de 4 000,00 €,
- Modification technique qui se réalise par une opération réelle – crédits relatifs à l'opération n°8 du Jardin aquatique inscrits à l'article 2128 à redéployer à l'opération n°1 Acquisition matériel et terrain à l'article 2128 (jeux tyrolienne) pour un montant de 7 100,00 €,
- Modification technique qui se réalise par une opération réelle – crédits relatifs à l'opération n°60 Travaux divers de bâtiments inscrit à l'article 2128 (aire de jeux Croix-Blanche) pour 15 000,00 € à redéployer à l'opération n°1 Acquisition matérielle et terrain à l'article 2183 (projet numérique acquisition matériel informatique) pour 10 000,00 € et article 2184 (projet numérique acquisition tableaux triptyques) pour 5 000,00 €.
- Modification technique qui se réalise par une opération réelle – crédits relatifs à l'opération n°60 Travaux divers de bâtiments inscrit à l'article 2128 (aire de jeux Croix-Blanche) à redéployer à l'opération n°9 Aménagement de la Poste à l'article 2135 pour un montant de 5 000,00 €,

- Modification technique qui se réalise par une opération réelle – crédits inscrits à l'article 2128 Autres agencements et aménagements de terrains à redéployer à l'opération n°9 Aménagement de la Poste à l'article 2135 pour 8 500,00 € et à l'opération n°1 Acquisition matériel et terrain à l'article 2111 Terrains nus pour 7 000,00 € (acquisitions foncières),

Le budget total 2021 inchangé est porté en Section de Fonctionnement à 5 393 583,87 € et en Section d'Investissement à 2 887 287,14 €.

La DM n°2 au Budget 2021 se détaille comme suit :

INVESTISSEMENT AMORTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
040/Article 21538 – Autres réseaux	-577,00 €	
040/Article 281538 – Autres réseaux		+577,00 €
Total chap 040 Immobilisations incorporelles :	-577,00 €	+ 577,00 €
INVESTISSEMENT LICENCES LOGICIELS	DEPENSES	RECETTES
21/Article 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	-4 000,00 €	
20/Article 2051 – Concessions et droits similaires		+4 000,00 €
Total chap 20 Immobilisations incorporelles	- 4 000,00 €	
Total chap 21 Immobilisations incorporelles :		+4 000,00
INVESTISSEMENT JEUX PEDT	Dépenses	Recettes
21/Article 2128 – Autres agencements de terrains (opération n°8 Jardin aquatique opération)	-7 100,00 €	
21/Article 2128 – Autres agencements de terrains (opération n°1 Acquisition matériel et terrains)		+7 100,00 €
Total chap 21 Immobilisations incorporelles :	-7 100,00 €	+7 100,00 €

PROJET NUMERIQUE	Dépenses	Recettes
21/Article 2128 – Autres agencements de terrains (opération n°60 Travaux divers de bâtiment)	-15 000 ,00 €	

21/Article 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique (opération n°1 Acquisition matériel et terrains)		+5 000,00 €
21/Article 2184 – Mobilier (opération n°1 Acquisition matériel et terrains)		+10 000,00 €
Total chap 21 Immobilisations incorporelles :	-15 000,00 €	+15 000,00 €
AMENAGEMENT POSTE (1)		
21/Article 2128 – Autres agencements de terrains (opération n°60 Travaux divers de bâtiment)	-5 000,00 €	
21/Article 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions (opération n°9 Local de la poste)		+ 5 000,00 €
Total chap 21 Immobilisations incorporelles :	-5 000,00 €	+5 000,00 €
AMENAGEMENT LA POSTE (2) ET ACQUISITIONS FONCIERES		
	Dépenses	Recettes
21/Article 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	-15 500,00 €	
21/Article 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions (opération n°9 Local de la poste)		8 500,00 €
21/Article 2111 – Terrains nus		7 000,00€
Total chap 21 Immobilisations incorporelles :	-15 500,00 €	15 500,00 €
Total INVESTISSEMENT :	- 47 177,00 €	+ 47 177,00 €

**Où l'exposé de M. l'Adjoint délégué aux finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** les modifications du budget 2021 et la Décision Modificative n°2 présentés.
- **Adopte**, par chapitre budgétaire ou par opération, la décision modificative n°2 – budget 2021 détaillée ci-dessus,
- **Donne délégation** à M. le Maire, ou à son représentant, à l'effet de notifier à Mme le Sous-Préfet de Muret et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

**Monsieur le Maire** : « Décision modificative numéro 2 sur le budget 2021. »

**Monsieur PROUDHOM** : « Ça concerne essentiellement des réaménagements de crédit. Ça ne modifie en rien donc les lignes budgétaires, le budget tout au moins. Il est proposé au Conseil d'examiner la proposition de décision modificative numéro 2 du budget supplémentaire 2021, correspondant donc à des régularisations d'imputation budgétaire et de redéploiement de crédits. La première, c'est une modification technique qui se réalise par une opération d'ordre, crédit des amortissements, inscrit à l'article 21538. Ça, c'est une erreur d'imputation, affectée à l'article 281538 pour un montant de 577 euros. Ensuite, la deuxième, c'est une modification technique qui se réalise par une opération réelle, ça veut dire un transfert de crédit de l'article 2128 « autres agencement et aménagement de terrains », qui est à redéployer à l'article 2051 pour le renouvellement des licences logicielles. Ça concerne les marchés publics pour 3 ans Adobe Stock, Adobe Première, Acrobat Pro, pour un montant de 4 000 euros. Ensuite, une modification technique qui se réalise par une opération réelle, crédits relatifs à l'opération numéro 8 donc du jardin aquatique inscrit à l'article 2128 qui est à redéployer à l'opération numéro 1 « acquisitions et matériels et terrains » à l'article 2128. C'est pour le jeu de la Tyrolienne, pour un montant de 7 000 euros. Ensuite, modifications techniques pareilles, qui se réalisent par une opération réelle. C'est un crédit relatif à l'opération numéro 60 qui concerne donc les travaux divers de bâtiments inscrits à l'article 2128. C'est les aires de jeux de la Croix Blanche auquel on avait inscrit 20 000 euros au budget. Là on prend 15 000 qui est à redéployer à l'opération numéro 1 « acquisition matériel et terrains » à l'article 2183. C'est le projet numérique acquisition matériel informatique donc pour 10 000 euros et article 2184 « projets numériques, acquisition de tableaux triptyques » pour 5 000 euros. Ensuite, l'avant-dernier, c'est la modification technique qui se réalise par une opération réelle. Les crédits relatifs à l'opération 60 « travaux divers de bâtiments » inscrits à l'article 2128 « aire et jeux de la Croix Blanche » à redéployer à l'opération numéro 9 « aménagement de la poste » à l'article 2135 pour un montant de 5 000 euros. On retrouve les 20000 du jeu de la Croix Blanche. Modifications techniques, le dernier, qui se réalise par une opération réelle. C'est des crédits inscrits à l'article 2128 « autres agencements et aménagement de terrains » qu'on redéploye à l'opération numéro 9 « aménagement de la poste » à l'article 2135 pour 8 500 et à l'opération numéro 1 « acquisition de matériel et terrains » à l'article 2111 « terrains nus » pour 7 000 euros. C'est des acquisitions foncières. Le budget total 2021 bien sûr reste inchangé et porte la section de fonctionnement à 5 393 583,87 et un investissement donc à 2 887 287,14. »

**Monsieur le Maire** : « Y a-t-il des questions ? Bien, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »

Décision adoptée à la majorité 24 voix pour – 5 abstentions (M. CLÉVENOT, Mme DELQUÉ, M. ENJALBERT, M. MESPLES, M. THIEBAUT)

## **06. REINSTITUTION ET LIMITATION A 40% DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DE 2 ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION**

**Vu** l'article 1383 du Code Général des Impôts,

**Vu** la délibération 2015-17-70 en date du 24/09/2015 portant suppression de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 2 ans des constructions nouvelles à usage d'habitation,

Par délibération 2015-17-30 en date du 24/09/2015 susvisée, le Conseil Municipal avait décidé la suppression de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

L'adjoint délégué aux Finances de la commune d'Euaines expose les dispositions de l'article 1383 du Code Général des Impôts permettant au Conseil municipal de limiter l'exonération de 2 ans de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Aussi, selon article 16 de la loi de finances 2020 qui a créé ce nouveau régime d'exonération, la commune doit à minima limiter l'exonération de TFPB – aucune compensation n'étant possible. Il est proposé de limiter l'exonération de 2 ans de TFPB à hauteur de 40% de la base imposable en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.



Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés par l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés par l'article R.331-63 du même Code.

**Où l'exposé de M. l'Adjoint délégué aux Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **De réinstaurer et limiter** l'exonération de 2 ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et reconversions de bâtiments ruraux en logements à **40%** de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

**Monsieur le Maire :** « Réinstauration et limitation à 40 % de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation. »

**Monsieur PROUDHOM :** « Suite à la modification de la réforme sur la TH, l'article 16, de la loi des finances 2020 qui a créé ce nouveau régime d'exonération. La commune doit à minima délimiter l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties. Cela veut dire qu'en 2015, la délibération qui avait été prise par le Conseil Municipal de supprimer l'exonération totale de taxes foncières dès 2 ans donc est illégale, donc on ne veut pas maintenant supprimer cette exonération. On ne peut la supprimer qu'à hauteur de 40 %, le minimum. On peut après bien sûr monter à 40, 50, 60, jusqu'à 90. Si on ne prend pas cette délibération, il y a une exonération totale à 100 %. C'est pour ça que je vous propose de prendre cette délibération, de voter donc l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 2 ans à hauteur de 40 %. »

**Monsieur le Maire :** « Allez-y, Monsieur ENJALBERT. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Effectivement, comme vous le rappelez, dans l'ancienne mandature, nous avons voté à l'unanimité, y compris les Conseillers Municipaux qui sont aujourd'hui dans votre majorité. Nous avons décidé de supprimer l'exonération totale sur les nouvelles habitations sur Eaunes. Donc là, le fait que l'on prenne les 40 %, on confirme cette volonté de limiter cette exonération, puisque comme vous disiez, si on ne fait rien, ça passe à 100 % d'exonération. Donc voilà, par ce vote, si on le vote, nous confirmerions tous cette volonté de limiter l'exonération de cette taxe foncière pendant les 2 ans, les deux premières années des constructions pour habitation. Je ne sais pas s'il n'y a pas une coquille dans la délibération, parce qu'on ne précise pas uniquement pour les habitations. »

**Monsieur PROUDHOM :** « C'est pour toutes les habitations. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Oui, mais justement, taxes foncières pour même celles qui sont aidées par l'État ? »

**Monsieur PROUDHOM :** « Toutes les habitations, l'exonération de la taxe foncière de 2 ans est votée en faveur des constructions nouvelles à destination de construction, reconstruction et reconversion de bâtiments ruraux en logement à 40 % de la base imposable. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Donc toutes les habitations... »

**Monsieur PROUDHOM :** « Tous les immeubles à usage d'habitation. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Donc par définition, sauf celles qui sont exonérées comme celles qui sont aidées par les prêts, d'accord. »

**Monsieur PROUDHOM :** « Ça, ça se fait automatiquement. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Ok. »

**Monsieur le Maire :** « D'autres questions ? Je mets cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Décision adoptée à la majorité 25 voix pour – 4 abstentions (M. ESPINOSA, Mme MERCIER, M. ROUHAUD, Mme SANCHEZ)

## **07. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES 2021**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la fête locale est organisée par l'association du Comité des Fêtes d'Eaunes. Toutefois, les droits de place des forains, sont, conformément à la délibération n° 2008-23-81 en date du 27 juin 2008, encaissés par la régie de recettes communales et reversés au Comité des Fêtes.

Pour l'année 2021, le montant total des droits de places acquittés par les forains à l'occasion de la fête locale, qui s'est déroulée du 25 au 27 juin 2021, s'est élevé à 1 585,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser cette somme au Comité des Fêtes sous forme d'une subvention exceptionnelle.

**Où l'exposé de Mme l'Adjoint déléguée à la vie associative, à la jeunesse et au jumelage et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 585,00 € à l'association du Comité des Fêtes d'Eaunes,
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à procéder aux ajustements nécessaires au budget 2021 de la commune.

**Monsieur le Maire** : « Subvention exceptionnelle au comité des fêtes. »

**Monsieur PROUDHOM** : « Alors en fait, c'est une subvention, on appelle ça une subvention, mais en fait, c'est le reversement des droits, des droits de place au comité des fêtes que l'on perçoit nous en régie et que l'on verse au comité des fêtes. Pour l'année 2021, le montant total des droits de place acquittés par les forains à l'occasion de la fête locale qui s'est déroulée du 25 au 27 juin 2021 s'est élevé à 1 585 euros. Il est proposé au Conseil Municipal donc de reverser cette somme au profit du comité des fêtes. On peut le faire uniquement sous forme de subvention exceptionnelle. »

**Monsieur le Maire** : « Parce que le comité des fêtes ne peut pas être régisseur et ne peut pas directement encaisser les droits de place des forains. Donc c'est la commune qui encaisse à sa place et qui le reverse au comité des fêtes. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Décision adoptée à l'unanimité

## **08. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA FOURNITURE DE PAPIER D'IMPRESSION ET DE REPROGRAPHIE (ANNEXE 5)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Considérant** que la ville d'Eaunes, membre du Muretain Agglo, est amenée à se fournir de papier d'impressions et de reprographie pour tous ses services.

**Considérant** que le Muretain Agglo et ses communes adhérentes sont amenés à commander des fournitures similaires.

Des discussions menées entre la ville d'Eaunes, les communes adhérentes et le Muretain Agglo, il apparaît qu'un groupement de commandes, tant pour les besoins propres de la ville d'Eaunes, que pour ceux du Muretain Agglo et de ses communes adhérentes permettrait par effet de seuil de réaliser des économies importantes.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la création d'un groupement de commandes pour la fourniture de papier d'impression et de reprographie pour la ville d'Eaunes, conformément aux dispositions de l'article L2113-6 du Code de la commande publique.

Cette constitution de groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention.

Le groupement prendra fin au terme du marché.

En application du Code de la commande publique, le coordonnateur a en charge la passation la signature et la notification du marché. Pour ce qui le concerne, chaque membre devra exécuter le marché.

**Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de papier d'impression et de reprographie,
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, valant ainsi adhésion au groupement de commandes,
- **accepte** que le Muretain Agglo soit désigné comme coordonnateur du groupement,
- **autorise** Monsieur le Président du Muretain à signer le marché passé en groupement de commandes.

**Monsieur le Maire :** « Adhésion au groupement de commandes avec le Muretain Agglo pour la fourniture de papier d'impression et de reprographie. »

**Monsieur MARCUZ :** « Inaudible »

**Monsieur le Maire :** « Non, mais ça, ça n'enregistre pas donc. »

**Monsieur MARCUZ :** « Il est demandé à la commune d'Eaunes avec les communes de l'Agglo d'adhérer à un groupement de commandes pour la commande de papiers d'impression, de reprographie. Le marché existe déjà et c'est un renouvellement ? »

**Monsieur le Maire :** « Oui. »

**Monsieur MARCUZ :** « Voilà, il est arrivé à terme et il est proposé de ré adhérer à ce marché. Voilà. »

**Monsieur le Maire :** « Pratiquement toutes les communes de l'agglo sont membres de ce marché. Pas de questions, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Décision adoptée à l'unanimité

### **09. PARTICIPATION A LA MISE EN CONCURRENCE RELATIVE A L'OBTENTION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE A EFFET AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984.

Dans ce cadre, les collectivités et établissements publics du département qui le demandent peuvent bénéficier de l'accès à des couvertures par assurance des risques statutaires obtenues dans le cadre d'un contrat groupe souscrit par le CDG31, à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation.

La souscription par le CDG31 s'effectue dans le cadre d'une procédure conforme à la réglementation en matière de passation des marchés publics.

L'actuel contrat groupe d'assurance statutaire dont le titulaire est le groupement GRAS SAVOYE/AXA FRANCE VIE a été résilié au 31 décembre 2021 par ce dernier par anticipation. Le contrat avait vocation initialement à durer jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour le maintien du service, le CDG31 doit donc engager une mise en concurrence pour l'obtention d'un nouveau contrat groupe à effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Ce contrat-groupe a vocation à :

- ✓ Être géré en capitalisation ;

- ✓ Permettre d'une part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL) :
  - congé de maladie ordinaire
  - congé de longue maladie et congé de longue durée
  - temps partiel thérapeutique et invalidité temporaire ou définitive
  - congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
  - congé de maternité, de paternité ou d'adoption
  - versement du capital décès
- ✓ Permettre d'autre part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires et des risques afférents aux agents non titulaires (régime de cotisation à l'IRCANTEC) :
  - congé de maladie ordinaire
  - congé de grave maladie
  - congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
  - congé de maternité, de paternité ou d'adoption

Le CDG31 propose donc aux collectivités et établissements publics de les associer dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence.

Ceux-ci doivent délibérer pour demander à être associés à la consultation conformément aux dispositions du décret 86-552.

La participation à la consultation n'engage pas la collectivité ou l'établissement public demandeur à adhérer au contrat. Au terme de la consultation et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties et services obtenus), la structure concernée reste libre de confirmer ou pas son adhésion pour la couverture des risques en lien avec ses agents CNRACL, en lien avec ses agents IRCANTEC ou pour les deux réunis.

Dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la collectivité ou l'établissement public sera alors dispensé(e) de réaliser une mise en concurrence pour ce service et pourra bénéficier de la mutualisation des résultats, des services de gestion du contrat et de l'expérience acquise par le CDG 31 depuis 1992, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres.

Pour information, les dépenses supportées par le CDG31 pour la réalisation de cette mission supplémentaire à caractère facultatif sont couvertes par une contribution des structures qui adhèrent in fine au contrat groupe d'assurance statutaire à hauteur d'un pourcentage de 5% appliqué à la prime d'assurance acquittée par la structure, avec un minimum de perception de 25€ par risque couvert (IRCANTEC/CNRACL).

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :**

- **Demander** au CDG31 de réaliser une mise en concurrence visant à la mise en place d'un contrat groupe d'assurance statutaire à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- **Demander** au CDG31 d'être pris en compte parmi les potentiels futurs adhérents au contrat groupe dans le cadre du dossier de consultation ;
- **Préciser** qu'une fois la procédure de mise en concurrence achevée, le CDG31 informera les collectivités et établissements publics du département de la Haute-Garonne des conditions de couverture obtenues (garanties et tarifs) ;
- **Rappeler** que l'adhésion in fine aux couvertures proposées reste libre à l'issue de la mise en concurrence.

**Monsieur le Maire** : « Participation à la mise en concurrence relative à l'obtention d'un contrat groupe d'assurance statutaire, donc c'est Madame BELLIO. »

**Madame BELLIO** : « Le point concerne un service facultatif d'assurance. Le micro. »

**Monsieur le Maire** : « Non, il ne marche pas. »

**Madame BELLIO** : « Vous m'entendez ? »

**Monsieur le Maire** : « Oui. »

**Madame BELLIO** : « Donc un service facultatif d'assurances pour le personnel pour les risques statutaires. Le contrat courrait jusqu'au 31/12/2022 et effectué par Gras Savoye par le biais du centre gestion. Gras Savoye a souhaité rompre le contrat au 31/12/2021. Le marché doit être relancé pour trouver un autre prestataire. »

**Monsieur le Maire** : « Y a-t-il des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Décision adoptée à l'unanimité

## 10.AVANT PROJET SOMMAIRE EFFACEMENT DE RESEAUX CHEMIN DE TUCAUT ET CANTALAUZE (ANNEXE 6)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 27/05/2021 concernant l'effacement de réseaux chemin de Tucaut et Cantalauze Tranche 2, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

### Basse tension :

- Dépose du réseau aérien Basse tension existant sur poteaux en béton armé (420ml) et dépose des poteaux béton.
- Réalisation d'un réseau basse tension souterrain (420 ml) avec reprise des branchements.
- Recherche amiante et HAP si besoin.

### Eclairage public :

- Dépose de 11 lanternes routières vétustes sur poteau béton.
- Depuis le poteau d'arrêt au croisement de route de Villate, construction d'un réseau souterrain d'éclairage public de 222 mètres de longueur.
- Depuis le point lumineux 1608, construction d'un réseau d'éclairage souterrain d'une longueur de 86 mètres.
- Depuis le PBA du P0043 Tucaut, construire un réseau d'éclairage souterrain de 112 mètres de longueur.
- Fourniture et pose de 15 candélabres de hauteur 6-7 mètres composé d'une lanterne d'éclairage public de type « routière » LED.
- Les lanternes LED auront une puissance de 40w environ avec un abaissement de 50 % de 23h à 5h00.
- Pose des prises guirlandes un mât sur deux.
- L'étude d'éclairage nous définira la puissance des lanternes et le nombre de candélabre.
- Lanterne Type AGILE de NOVATILUX RAL 9005 noir.
- Pour l'ensemble du projet les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE.
- Il est proposé de classer la voie éclairée en classe d'éclairage B2 CE2 suivant la norme d'éclairage européenne EN13201 ce qui correspond à une voie avec des véhicules « lents » et une vitesse estimée inférieure ou égale à 50 km/h, des piétons et des cyclistes. Il en résultera un éclairage moyen de 10 lux avec un coefficient d'uniformité de 0.4.

**France Telecom :**

- Pose des chambres télécom et tubes PVC Ø 28 et Ø 42/45 fournis gratuitement par Orange, soit en tranchée commune avec la basse tension et l'éclairage public, soit en tranchée spécifique pour les reprises des branchements.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	51 895 €
• Part SDEHG	208 648 €
• <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>72 772 €</b>

---

**TOTAL** 333 315 €

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunications. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de **68 750 €**. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant-Projet sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** l'Avant-Projet Sommaire,
- **Décide** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage, et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.
- **Autorise** le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante.
- **Sollicite** l'aide du Conseil Départemental pour la partie relative au réseau télécommunication.

**Monsieur le Maire :** « Avant-projet sommaire pour l'effacement de réseaux du chemin de Tucaut et de Cantalause avec le Syndicat Départemental d'Electricité. Il s'agit de la deuxième tranche. Monsieur GUILLERMIN ? »

**Monsieur GUILLERMIN :** « Il s'agit de la deuxième tranche d'aménagement du chemin de Tucaut pour l'effacement des réseaux. Il part approximativement de l'impasse Guillaume d'Andozille pour aller jusqu'à l'impasse de la Gravette et qui prend en compte le chemin Cantalause, Villate et Tucaut. On a souhaité enclencher la deuxième phase d'étude pour éviter une interruption de travaux sur l'effacement des réseaux, sachant qu'on a une réunion début octobre pour caler le planning de la première phase et informer les riverains du planning des travaux et des conséquences des travaux. Voilà. On enterre l'électricité, le téléphone et la fibre. Des questions ? »

**Monsieur ENJALBERT :** « Ça représente quel linéaire ? »

**Monsieur le Maire :** « 222 mètres. Enfin, la réalisation du réseau basse tension, c'est 420 mètres. »

**Monsieur GUILLERMIN :** « On avait dans l'idée 3 tranches de 400 mètres. Globalement, l'aménagement du chemin de Tucaut jusqu'au dernier lotissement rue Simone Veil serait à 1,2 km. Globalement, le chemin de Cantalause fait un peu plus de 1,2 km. »

**Monsieur le Maire** : « Il y a 1,2 km de projets d'urbanisation, mais ça se fait en trois tranches, puisque l'on est obligé de se caler par rapport au programme du Syndicat d'électricité et ce n'est déjà pas mal qu'on soit retenu sur les deux tranches parce que le Syndicat d'électricité c'est pareil, il souffre des recettes lui. »

**Monsieur GUILLERMIN** : « Ça nous permet aussi d'avoir un maximum de subventions. »

**Monsieur le Maire** : « Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Décision adoptée à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

### Question EAUNES AUTREMENT

- .1) avez vous prévu une réhabilitation des jeux dans le jardin de la croix blanche.?
- 2) sur l'agglomération Muretain, est il prévu d'accueillir des familles afghanes et si oui quelles organisations va être mise en place. (associations, logements etc ..)
- 3) où en est on de l'aire d'accueil des gens du voyage?
- 4) sacs jaunes : quel pourcentage de déchets triés par les EAunois sont recyclés.?
- 5) jardin partagé, ou en est on ?
- 6) local police municipale où en est on ?
- 7) les jets d'eau quel est le coût total ?

Depuis Huawei Notepad

**Monsieur le Maire** : « Donc nous allons passer aux questions diverses. Question de « Eaunes Autrement », « avez-vous prévu une réhabilitation des jeux dans le jardin de la Croix Blanche ? ».

**Madame DIOGO** : « Vous l'avez entendu tout à l'heure, Monsieur PROUDHOM quand il vous a présenté les chiffres, il vous a expliqué qu'on avait prévu une ligne à 20 000 euros sur le parc de la Croix Blanche qu'on a réaffecté ailleurs. Tout simplement, parce qu'en fait, quand on a aménagé le parc de l'Abbaye avec l'aire de jeux aquatiques, on a déplacé certains jeux qu'on n'a pas encore remis dans le parc. On a eu la réflexion de se dire qu'aujourd'hui le parc de la Croix Blanche, même si on remettait des jeux neufs, on ne changerait pas le fonctionnement qu'il a aujourd'hui avec la fréquentation qu'il a aujourd'hui. Donc on est parti sur un travail de fond, en se disant qu'il fallait qu'on retravaille le règlement de ce parc, et commencer par les jeux qu'on avait au parc de l'Abbaye, pour les tester sur le parc de la croix Blanche. Donc on va remettre des jeux de 0 à 4 ans et on va aussi retravailler le règlement intérieur du parc, voilà. »

**Monsieur MESPLES :** « La question a été posée par des assistantes maternelles qui ont trois enfants en garde, Madame DIOGO, de la journée qui ne descendent pas au parc parce qu'elles n'ont pas le droit de les mettre dans la voiture. Donc elles sont depuis quelques années, elles sont gênées parce que le parc, il y a une situation qui fait qu'elles ne peuvent même pas y aller à certaines heures parce qu'il y a des jeunes qui font du bruit, des bouteilles cassées de temps en temps. Enfin bon, il y a eu quelques problèmes donc elles n'ont pas pu y aller. C'est pour ça qu'elles m'ont posé la question de savoir ce que vous aviez prévu de faire sur ce parc-là, parce qu'il est, elles aimeraient bien passer les journées, surtout les sorties d'école, puisqu'elles récupèrent aussi des enfants à la sortie de l'école, voilà. »

**Madame DIOGO :** « Mais c'est surtout que si vous regardez aujourd'hui dans ce parc, il reste, je crois, un jeu à ressort c'est tout. »

**Monsieur MESPLES :** « Voilà, c'est pour ça qu'elles n'y vont plus avec les enfants et c'est dommage parce que c'est vraiment un jeu du centre de la commune qui est en plus devant l'école pratiquement, voilà. »

**Monsieur le Maire :** « *Sur l'agglomération du Muretain, est-il prévu d'accueillir des familles afghanes, et si oui quelle organisation va être mise en place, associations, logements, etc. ?* ». C'est une question qu'il faut que vous posiez à l'Agglo, Monsieur MESPLES. Vous êtes délégué Communautaire, posez là au Président de l'Agglo. »

**Monsieur MESPLES :** « Mais Monsieur le Maire, comme vous êtes en plus Vice-président au logement, je peux poser quand même la question au Conseil Municipal en sachant que vous allez, si on reçoit des Afghans, vous allez intervenir. Si c'est pour ça que je me pose bien la question, est-ce qu'on va recevoir des Afghans ? Je n'ai pas eu de commission, enfin, on n'a pas eu de Conseil Communautaire depuis le mois de juin. La crise est arrivée après. On peut quand même poser la question. J'ai deux personnes dans la commune qui m'ont posé la question par téléphone chez moi, qui m'ont dit « est-ce qu'on va recevoir des Afghans sur l'Agglo ? ». Ils n'ont pas dit sur la commune d'Eaunes, sur l'Agglo. Et en fait ce qui les intéresse, c'est de savoir s'il y a des dons qui peuvent être regroupés. Comme je leur ai dit, pour le moment je n'ai aucune information. Je demanderai en Conseil Municipal à Monsieur le Maire qui est Vice-président au logement sur l'Agglo, qui sera le premier interlocuteur, je pense, et s'il y a des Afghans avec le Président, pour les loger. Donc je me permettais de vous poser la question parce que vous êtes en première ligne Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire :** « Mais écoutez Monsieur MESPLES, vous auriez dû pousser un petit peu plus loin votre recherche pour apprendre que la gestion des Afghans qui arrivent sur le territoire français est géré par l'État. »

**Monsieur MESPLES :** « C'est l'État qui va les loger. »

**Monsieur le Maire :** « C'est l'État qui gère la gestion. »

**Monsieur MESPLES :** « On ne va rien vous demander à l'Agglo ? »

**Monsieur le Maire :** « On n'a rien demandé à l'Agglo pour l'instant. »

**Monsieur MESPLES :** « Mais l'État, si demain, on a des appels, la question n'est pas sournoise, Monsieur SOTTIL. Vous avez l'air de prendre qu'elle est sournoise. J'ai des habitants qui me demandent si des Afghans vont arriver. Je vous demande parce que vous êtes Vice-président au logement. Est-ce que l'État a demandé à l'Agglo de réceptionner, où le Préfet par le biais du Préfet, par le biais de qui vous voulez, est-ce qu'on en a demandé à l'Agglo de réceptionner des Afghans aujourd'hui ? La réponse est claire, c'est oui ou non. »

**Monsieur le Maire :** « Non. »

**Monsieur MESPLES :** « Merci, Monsieur SOTTIL. La question c'était pour aider ces gens-là. Il y avait des gens qui étaient prêts à les aider. C'était juste ça. Si on n'en a pas, ils enverront toujours à Vert Soleil et autres associations dans le coin. S'il y avait eu des afghans, ils avaient des affaires à donner, ils avaient du matériel à donner peut-être, et c'est pour ça que dans ma question il y a associations, voir les associations, voir tout ça. On peut quand même poser, les Eunois peuvent poser des questions au Conseil Municipal. Merci de répondre, il n'y aura pas d'Afghans sur l'Agglo. Je le redemanderais à l'Agglo, ne vous inquiétez pas. »

**Monsieur le Maire :** « Non, mais moi, je n'ai pas l'habitude de contourner les problèmes et je vais vous le dire franchement ce que je pense. Vous savez, je vais vous faire la phrase de l'Abbé Pierre. L'Abbé Pierre, il a dit que gouverner, c'était gérer. Et il a dit il faut que l'État loge son peuple. Bon, mais moi, si demain on me demande si je veux accueillir des Afghans sur la commune d'Eaunes, je n'ai pas de logement à leur offrir. Et si tant est que j'aie des logements, je vais les offrir à des gens qui sont de ma commune, parce qu'à aujourd'hui nous avons quand même 140 demandes de logements qu'on ne peut pas fournir. En premier lieu, je vais privilégier quand même les enfants de ma commune. »

**Monsieur MESPLES :** « C'est pour ça que la question était bien sur l'Agglo. Est-ce qu'on avait eu une demande de l'État ? »

**Monsieur le Maire :** « Moi je n'ai pas eu, en tant que Vice-président en charge du logement, je n'ai pas été interpellé et je vous réponds que je ne vois pas pourquoi on m'interpellerait parce que c'est entre l'État que ça se gère. Ils ont nommé un chargé, il y a un chargé de mission interministérielle qui s'occupe de la gestion des Afghans. Il y avait des communes qui s'étaient précipitées sur les écrans télévision en disant « oui, mais nous on veut accueillir des Afghans ». L'État leur a répondu « attendez, pour l'instant on est en train de gérer la situation ». Il y a en gros 2700, je crois, Afghans qui ont été accueillis sur notre territoire. Alors je ne peux pas vous dire où c'est



qu'ils sont en ce moment, mais ils ont une situation qui dure six mois où on doit faire tout une approche, mais l'État, il assume. Donc ce n'est pas encore retombé dans les collectivités locales. »

**Monsieur MESPLES :** « Merci Monsieur SOTTIL. »

**Monsieur ESPINOSA :** « Monsieur le Maire, il me semble bizarre quand même, même si c'est l'État qui gère ça, s'il décide de le mettre dans l'Agglomération Muretaine, il ne demande pas d'autorisations ou de nous mettre dans la confiance l'Agglo. »

**Monsieur le Maire :** « Écoutez, pour l'instant, l'État n'a rien demandé à l'Agglo. »

**Monsieur ESPINOSA :** « D'accord, je suis d'accord avec vous, j'ai entendu le message. On est quand même obligé de demander s'ils ne vont pas nous mettre comme ça... »

**Monsieur le Maire :** « Il y a quand même 36 500 communes en France. Il y a des Métropoles qui sont plus en capacité d'accueillir cette population que des petites communes et des petites structures et des petites Communautés d'Agglomération, parce que même si on pèse 125 000 habitants, on n'est pas une des plus grosses Communautés d'Agglomération. À aujourd'hui, l'État ne s'est pas tourné, le Préfet de la Haute-Garonne ne s'est pas tourné vers la Communauté d'Agglo pour lui demander si elle voulait accueillir des Afghans. Point, donc le problème ne se pose pas. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Pour information, dans ce cas le Préfet, l'interlocuteur du Préfet sur le sujet, est-ce que c'est le Président ou le Vice-président chargé du logement ? La question se pose. Là si le Préfet... »

**Monsieur le Maire :** « Je n'ai pas compris. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Je reformule, si le Préfet s'adresse... »

**Monsieur le Maire :** « Le Préfet, il va saisir le Président de l'Agglo. »

**Monsieur ENJALBERT :** « D'accord. »

**Monsieur le Maire :** « Mais si le Président de l'Agglo est informé, je le suis. Je fais partie quand même du Bureau Communautaire. J'étais en réunion la semaine dernière. »

**Monsieur ENJALBERT :** « On l'espère pour vous. »

**Monsieur le Maire :** « Cette question-là ne s'est pas présentée. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Non, mais on a compris. Mais c'est le jour où elle sera instruite, vous serez directement concerné. Très bien. »

**Monsieur PROUDHOM :** « Je ne sais pas trop si elle sera instruite un jour parce que vous savez si vous avez un peu de mémoire, l'hôtel Formule 1 à Muret a été réquisitionné et ce n'est pas pour ça que toutes les personnes qui sont dans cet hôtel ont été logées par la Communauté d'Agglo. Elles y sont encore. Et c'est le Préfet, et c'est l'État qui a réquisitionné, qui a fait fermer les hôtels pour loger ces personnes. Et vous y descendez, elles y sont encore. Elles ne sont pas relogées. »

**Monsieur MESPLES :** « Comme à Saint-Martin. »

**Monsieur le Maire :** « Il manque quand même 40 000 logements sur la Haute-Garonne. Même en faisant une production telle que l'orienté le PLH, on l'a déjà ici validé, il a été validé à l'Agglo, on va produire 1 230 logements par an et ce n'est pas avec la part du logement social qui est dedans, qu'on pourrait estimer à peu près à 250 sur les 1200, et bien on ne va pas loger les Afghans, on n'a pas de place. On n'a pas de logement à offrir. Il y a des Régions où il y a beaucoup plus de place et beaucoup plus d'offres pour loger ces gens. La problématique, ce n'est pas qu'on ne les veut pas, c'est qu'on n'a pas de logement à leur donner.

« *Où en est-on de l'aire d'accueil des gens du voyage ?* » Écoutez, l'aire d'accueil des gens du voyage pour l'instant, on est toujours dans la phase de recherche de foncier pour l'accueillir, donc les négociations sont en cours avec le Maire de Labarthe, nous discutons. »

**Monsieur ESPINOSA :** « Pardon Monsieur le Maire, il me semble que vu que je me suis occupé de cette affaire à l'époque, nous avons pris une vue sur le terrain. Vous-même l'autre jour, vous aviez dit que vous aviez une vue également, je suppose que c'est le même terrain. »

**Monsieur le Maire :** « Il est à quel endroit ? »

**Monsieur ESPINOSA :** « Juste en face la pépinière route de Labarthe. »

**Monsieur le Maire :** « Mais ce n'est pas là qu'il est le terrain. »

**Monsieur ESPINOSA :** « Ça a changé. Avec le Département, nous avons fait les demandes, il était prévu de faire un rond-point, c'était quand même bien avancé. La seule chose que nous avons reconnue à l'Agglo, c'est qu'il était urgent de ne rien faire pour l'instant. Nous avons retenu la leçon, c'est vrai. Maintenant, les années commencent à s'écouler, on rentre dans la deuxième année, donc il faudrait peut-être voir parce que s'il faut faire une expropriation, ça ne se fait pas de suite, vous le savez très bien. Camping sauvage sur notre commune, ça va devenir un petit peu agaçant, voilà. »

**Monsieur le Maire :** « Je ferai simplement une petite remarque, c'est qu'il s'est quand même écoulé 6 années dans le mandat précédent et pendant les 6 années précédentes, il n'a jamais été, il n'est jamais sorti l'ombre d'un seul terrain véritablement identifié pour accueillir une aire des gens du voyage. Il y a eu à un moment donné, il y a eu les prémices en disant on va mettre une aire d'accueil dans le chemin du Fourguet, où il y a deux véhicules qui ne se croisent pas. Donc là, il y a eu une levée de boucliers des riverains qui ont dit « nous, chemin du Fourguet, on n'en veut pas ». Donc aujourd'hui, il n'a pas été véritablement identifié le terrain. Nous sommes en train, on a

des interlocuteurs puisqu'on discute avec des agriculteurs, parce qu'il faut quand même acheter un hectare de terre à un agriculteur. L'agriculteur qui travaille son terrain et qui a autour une surface qui est irrigable, ce n'est pas simple d'acheter un hectare de terrain à des gens qui vivent de leur terre. »

**Monsieur ESPINOSA :** « Mais de toute façon, il y avait quelque chose qui a été identifié, puisque nous étions allés au Département et le Département lui-même a dû faire une étude pour nous dire qu'il fallait un rond-point là-dessus. Mais l'essentiel est de s'y intéresser parce que les années continuent à avancer. Comme vous dites, pendant 6 ans, nous avons travaillé, mais ce n'est pas arrivé au bout parce que l'Agglo n'avait peut-être pas les moyens. Il ne les a peut-être pas non plus maintenant, je ne sais plus. Enfin bon, c'est quelque chose qu'il ne faut pas laisser tomber »

**Monsieur GUILLERMIN :** « Il ne vous a pas échappé non plus que le sous-préfet a changé et que ce qui était communément acté par le sous-préfet d'avant ne l'est plus par le nouveau sous-préfet. »

**Monsieur ESPINOSA :** « Je suis d'accord. »

**Monsieur GUILLERMIN :** « C'est-à-dire qu'il n'y a plus d'aire commune entre Labarthe et Eaunes. »

**Monsieur ESPINOSA :** « C'est un projet qui demande à être mûri. »

**Monsieur le Maire :** « Mais je pense que le problème il est simple. C'est que l'aire d'accueil des gens du voyage dans le plan local de l'habitat, elle est inscrite. Et nous avons la mandature pour créer l'aire d'accueil des gens du voyage. Donc ce n'est pas la peine de tourner autour du pot, il faut qu'on la fasse. Sauf qu'il faut 20 places à Labarthe et 20 places à Eaunes. Mais l'État ne veut pas qu'on fasse des aires d'accueil de 40 places. Il y aura 20 places dans la future aire d'accueil et il faudra créer 20 jardins familiaux sur le territoire de l'Agglo. Ce n'est pas pareil. Des jardins familiaux, ce sont des terrains achetés sur lesquels on met un bloc sanitaire et on installe trois ou quatre caravanes. Alors ça peut être trois ou quatre caravanes à Labarthe, à Saint-Thomas, à Saiguède ou à Pins-Justaret. Mais ça se comptabilise et ça rentre dans le cadre des 20 places de l'aire d'accueil. »

**Monsieur ESPINOSA :** « Ce n'est pas comme ça que je le conçois, mais d'accord. »

**Monsieur le Maire :** « Non, mais c'est la réalité de la chose. C'est très compliqué d'implanter une aire d'accueil des gens du voyage parce qu'on voit bien la difficulté que nous avons déjà. Ça fait un an que nous avons des gens de la communauté des gens du voyage sur la commune voilà, avec toutes les difficultés que cela comporte. »

**Monsieur ENJALBERT :** « S'il vous plaît une information. Donc les terrains qu'on a achetés, chemin d'Estantens, route d'Estantens, les jardins familiaux pourraient être occupés... »

**Monsieur le Maire :** « Non, ça, c'est des jardins partagés Monsieur ENJALBERT. »

**Monsieur ENJALBERT :** « D'accord, donc vous avez parlé de jardins familiaux, ça c'est un box sanitaire. »

**Monsieur le Maire :** « Jardins familiaux, c'est pour y mettre des caravanes, jardins partagés, c'est pour y planter des légumes. »

**Monsieur ENJALBERT :** « D'accord. Voilà merci de la précision. »

**Monsieur le Maire :** « Ça a son importance. »

**Monsieur ENJALBERT :** « En effet, je pense oui. »

**Monsieur le Maire :** « Il y a une grosse différence. Question numéro 4, c'est Monsieur GUILLERMIN ? »

**Monsieur GUILLERMIN :** « *Sac jaune, quel pourcentage des déchets triés par les Eaunois sont recyclés ?* » je suis incapable de vous donner un chiffre, soyons clair. Par contre, l'explication du changement de tri est simple. Les Africains depuis quelques années ne veulent plus de nos sacs en plastique. Les Chinois plus récemment, n'en voulaient plus et les Indiens dernièrement ont dit « démerdez-vous avec vos plastiques ». Donc le changement de tri opéré au mois d'avril a pour but justement de valoriser l'ensemble des plastiques, ce qui n'était pas le cas avant puisqu'il y en avait beaucoup qui partaient à l'incinération.

Aujourd'hui, l'ensemble des sacs jaunes avec le plastique part dans une usine de recyclage à côté de Montauban et on peut valoriser à côté de ça, tout ce qui est carton et papier. Je n'ai pas le chiffre exact, je pense qu'il va falloir que l'on continue à faire de la pédagogie. Il y a encore des gens qui mettent tout et n'importe quoi dans le sac jaune. Il y a des gens qui n'ont toujours pas compris qu'il y avait un planning en fonction de l'endroit où on habitait. On s'efforce à l'accueil de la mairie d'expliquer aux gens comment aller trouver la carte interactive sur le site de l'Agglo pour savoir quel jour on ramasse le sac jaune. Je pense qu'il faut attendre un peu, une bonne année, pour avoir les chiffres de la part de l'Agglo. »

**Monsieur le Maire :** « On ne les a pas pour le moment. »

**Monsieur GUILLERMIN :** « Sur ce tri. »

**Monsieur MESPLES :** « OK et en rappelant qu'à Super U, il y a une machine qui récupère les bouteilles plastiques et les broie. Et en plus on gagne des tickets. Donc c'est intéressant pour les Eaunois, au lieu de les jeter dans les sacs jaunes, de les amener au Super U quand ils font leurs courses. »

**Monsieur GUILLERMIN :** « Des bons à Amazon, contre un bon pour 2 centimes la bouteille. »

**Monsieur le Maire :** « Voilà merci. « *Jardins partagés, Monsieur ENJALBERT, donc où en est-on ?* ». Ben on est en train de travailler sur le projet. Voilà, Madame NAVARRO peut-être peut vous en parler un peu plus. »

**Madame NAVARRO :** « Donc sur les jardins partagés, on a déjà fait l'acquisition d'une partie de la parcelle. Sur l'autre partie, on est en négociation. Nous avons visité les jardins partagés de Portet pour voir un petit peu l'organisation. Nous avons contacté des associations qui ont travaillé avec d'autres communes sur les jardins

partagés pour voir un petit peu comment ils mettent en place les plans, les règlements, etc. Et nous commençons à travailler sur la partie que l'on a acquise sur l'eau, voilà où on en est, sachant que les budgets sont prévus pour 2022. »

**Monsieur MESPLES :** « 2022, la première partie sera en place pour les habitants, d'accord très bien. »

**Monsieur le Maire :** « *Local police municipale, où en est-on ?* ». Bon ben, donc il y a deux interlocuteurs »

**Monsieur MARCUZ :** « Local police, on a eu la réception des offres suite au marché passé. On a ouvert les offres courant mars. Sur cet appel d'offres, un lot de menuiserie a eu une proposition inacceptable et le lot peinture n'a pas été pourvu, il a été infructueux. Donc on a contacté l'architecte, il y a une semaine ou deux, une nouvelle consultation va être relancée pour ces deux lots-là pour essayer d'avoir des entreprises. »

**Monsieur le Maire :** « Sur le local de la police, je crois que je vous l'ai expliqué au dernier Conseil Municipal. C'est que nous avons déposé deux demandes de subventions, 1 sur le local de la poste et 1 sur la police. On pensait qu'on allait être retenus sur la police sauf qu'ils nous ont retenus sur la poste. C'est un moindre mal puisque sur la poste, nous avons eu 28 000 euros de subventions, plus 20 000 euros de la poste. Et la poste, nous fait encore une subvention supplémentaire de presque 3 500 euros. Donc les travaux de la poste sont commencés. Elle sera opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier. Donc on déménagera la poste au 1<sup>er</sup> janvier. En ce qui concerne la police, étant donné que nous avons fait une demande de subvention auprès de l'État et que l'État va se prononcer pour l'attribution, on est sûr qu'on aura la subvention, qu'elle sera votée au mois de mars, mais nous ne pouvons pas finir le chantier avant qu'on nous ait attribué la subvention. Donc c'est pour ça qu'on n'a pas accéléré, parce que ça va nous faire perdre une bonne partie de la subvention de ce local. Donc on aurait pu engager le chantier et en poursuivant plus rapidement, sauf que pour des questions d'attribution de subventions de l'État, on fait en sorte de ne pas perdre la subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. »

**Monsieur MESPLES :** « Donc à peu près avant l'été 2023 ? »

**Monsieur le Maire :** « Non, au mois de juin 2022, elle sera finie. »

**Monsieur MESPLES :** « Juin 2022 ? »

**Monsieur le Maire :** « Oui. »

**Monsieur MESPLES :** « C'est bon, je marque. »

**Monsieur le Maire :** « Oui, vous pouvez le marquer, en juin 2022, on mettra les gendarmes dedans, enfin, les policiers municipaux. »

**Monsieur MESPLES :** « La question m'a été posée par les gens qui habitent autour de la halle. C'est une question qui remonte des habitants du tour de la halle qui m'ont demandé où ça en était. »

**Monsieur le Maire :** « Écoutez, les gens qui habitent autour de la halle, il y en a une bonne partie, ils étaient à l'assemblée générale des copropriétaires à laquelle j'assistais. Donc je leur ai fait passer le message. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Une question connexe, mais qui est importante, est-ce que vous avez prévu le recrutement d'un troisième policier municipal, ou pour l'instant quelles sont vos réflexions, quelles seraient nos réflexions à tous peut-être ? Puisque voilà on engage donc un investissement immobilier. Mais l'essentiel, c'est la présence de terrain des policiers. Est-ce qu'il y a une réflexion qui est faite, ou une organisation ? Je sais qu'on peut mutualiser avec d'autres communes ? Mais il y a une réflexion qui est en cours ou qui va se peaufiner et qu'on pourra partager ? »

**Monsieur le Maire :** « Monsieur MARCELLIN va vous répondre. »

**Monsieur MARCELLIN :** « Il est évident qu'aujourd'hui sur la commune, en matière de sécurité ça a beaucoup changé. Donc oui, un poste de police s'accompagnera d'un recrutement d'un troisième policier. Les modalités n'ont pas encore toutes été définies, mais il est clair qu'on ne peut pas aller sans un troisième policier municipal. Pour vous, dire Monsieur MESPLES, sur les problèmes de la halle qui en font partie. Je tiens à dire aujourd'hui que je regrette que ces gens viennent vous voir vous et pas par moi, puisque mon bureau est ouvert en mairie et que ça a été répété à plusieurs reprises. Donc je vous invite aussi à leur dire de venir me voir face à ce problème. Voilà. Inaudible »

**Monsieur le Maire :** « Ça fait partie des arbitrages du budget 2022. Nous avons affiché une volonté, c'est de mettre des services publics au centre de la ville. On installe la poste pour avoir un meilleur service et on installe la police au centre-ville pour avoir une meilleure proximité. Nous appliquons les orientations qu'on avait prévues. « *Les jets d'eau, quel est le coût total ?* ». Donc je laisse la parole à mon adjoint aux finances. »

**Monsieur PROUDHOM :** « Alors en ce qui concerne donc les jeux aquatiques, donc le montant hors taxes s'élève donc, on vous l'a dit tout à l'heure à 286 955,23 et le local technique 98497,52. ça c'est du hors taxes. Donc après, il y a tous les jeux, tous les aménagements qui ont été faits autour, et avec les jeux qui ont été implantés et qui vont l'être. Et dessus donc, on a une subvention donc de 110 326,50 du Département. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Les chiffres qu'on a eus lors de la commission des finances il y a quelques jours, il était engagé 487 000 euros. Donc il y a d'autres, il y a d'autres postes qui sont ajoutés à ce que vous avez listé à l'instant ? »

**Monsieur PROUDHOM :** « Les chiffres que je vous donne, c'est du hors taxes ça. Donc si vous rajoutez la TVA dessus, vous allez tomber, le montant TTC donc des jeux, c'est 344 346,28. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Ouais. »

**Monsieur PROUDHOM :** « Et le montant du local 118 197,22. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Donc il y aura les 110000 des Départements plus la FCTVA ? »

**Monsieur PROUDHOM :** « Oui. Mais bon le Département pour le moment, on n'a pas, on n'a pas rentré à la subvention pour le moment. On a été notifié. On a rentré 68 000 quand même. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Le Conseil départemental a contribué à 110 000 euros. »

**Monsieur PROUDHOM :** « Oui. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Donc, le coût total est de 400 et quelques, plus la TVA, ça fait 500. »

**Monsieur PROUDHOM :** « Non. Les montants que je vous ai donnés, les 344 346,28, ça c'est TTC. Et 118 197,22 c'est TTC. Le hors taxes, c'est celui que j'ai donné avant. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Donc le TTC, c'est 517 000 ? Donc moins 20 %. »

**Monsieur PROUDHOM :** « Non, ça, c'est ce qu'on avait voté au budget 517000. Ça ne correspond pas au montant des travaux. »

**Monsieur ENJALBERT :** « D'accord, mais 517 000, c'est le budget TTC mois, la TVA, enfin la récupération FCTVA, la subvention du Conseil départemental d'accord. Donc le coût pour la commune est de 300 000. Ça, c'est l'investissement. Au niveau de l'entretien et des salaires des jeunes qui ont assuré la sécurité et l'animation, quel est-il ? »

**Monsieur PROUDHOM :** « C'est le salaire de trois vacataires. »

**Monsieur ENJALBERT :** « C'est combien ? »

**Monsieur PROUDHOM :** « Donc le salaire, je ne peux pas vous le donner exactement. Sur le mois, c'est sur la base du SMIC, donc c'est sur un mois, c'est trois salaires sur un mois. Donc ça va faire 1 000, 1 200 ou 1 300 euros. Ils ont touché 1 200 euros même pas. Je crois donc et encore sur le mois avec les charges, vous allez tomber un peu plus de 5 000 euros à peu près. Après l'eau, ça je ne peux pas vous donner encore, l'eau qui a été dessus, je ne pourrais pas, ni la consommation électrique, ça je ne peux pas vous le donner encore. »

**Monsieur ENJALBERT :** « D'accord, on a budgétisé en fonctionnement en gros 10 000 euros ? »

**Monsieur PROUDHOM :** « Ça, je ne peux pas vous le donner. On a eu un fonctionnement sur un mois. Je ne peux pas vous donner ce que ça va faire suivant l'année prochaine comment on l'ouvrira, si on ouvrira sur 3 mois 4. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Je vous fais confiance dans votre expertise comptable. Vous avez quand même projeté provisionné des dépenses d'exploitation du site, avec le personnel, les entretiens, la consommation d'eau. »

**Monsieur PROUDHOM :** « Ça, c'était prévu sur 2021, c'était prévu. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Je suis surpris que vous n'ayez pas en tête les chiffres. On ne peut pas tout avoir en tête effectivement. »

**Monsieur PROUDHOM :** « Non, mais sur 2022, si vous avez les chiffres en tête vous déjà, donnez-les-moi parce que je ne les ai pas encore. Si vous avez déjà travaillé sur le budget 2022, vous êtes plus fort que moi, vous m'étonnez. Maintenant, sur 2021, oui, c'était prévu, autant dans les charges de personnel que dans les charges d'eau qu'il peut y avoir sur un mois. »

**Monsieur ENJALBERT :** « On partage un étonnement effectivement je surpris que vous n'ayez pas un ordre d'idée des coûts d'exploitation du jardin aquatique, bon oui. Ça s'entend. Quand je dis 10 000 euros, c'est 1 000 euros de salaire a priori puisqu'il y a trois vacataires et ça sera toujours des vacataires puisque ça va être ouvert, rappelez-nous la plage d'ouverture des jeux, la partie eau ? »

**Monsieur PROUDHOM :** « Vous y êtes allé le voir, parce que je ne sais pas, parce que si vous me demandez ce genre de choses, c'est que vous apprenez que ça a ouvert et je ne sais même pas. Vous y êtes allé les voir les jeunes ? »

**Monsieur ENJALBERT :** « Je les ai vus en passant. »

**Monsieur PROUDHOM :** « Vous savez à quelle ça ouvrirait ? »

**Monsieur ENJALBERT :** « Désolé je ne passe pas... »

**Monsieur PROUDHOM :** « Ah désolé, vous êtes plutôt mal placé. Vous êtes Conseiller Municipal, Monsieur, vous n'êtes même pas allé voir les heures d'ouverture. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Je ne passe pas mon temps chemin de Cantoperdric pour savoir, pour pointer les 2 500. »

**Monsieur PROUDHOM :** « C'était affiché en plus. La moindre des choses c'est de le lire. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Vous avez la plage d'ouverture, vous pouvez provisionner les coûts de fonctionnement au niveau des salaires, au niveau... »

**Monsieur PROUDHOM :** « Je vous les donne puisque vous n'avez pas lu, c'est 10 h-20 h. Voilà, donc le fonctionnement, c'était dans la masse salariale, donc ça vous le saviez puisque vous l'avez, on vous la annoncé au budget, vous le saviez ? »

**Monsieur ENJALBERT :** « Laquelle masse salariale ? »

**Monsieur PROUDHOM :** « Les trois salaires des vacataires, c'était prévu dans les budgets, là il n'y a rien de neuf. Mais si vous connaissez celui de 2022, ça par contre je suis intéressé, donnez-le. Vous êtes visionnaire, ça m'intéresse. »

**Monsieur GUILLERMIN :** « Les chiffres exacts on ne peut pas les donner, puisqu' il y a eu beaucoup d'eau... »

**Monsieur ENJALBERT :** « Gaspillée. »

**Monsieur GUILLERMIN :** « ??? inaudible pour savoir est-ce si on a bien dosé le ph ou chlore... »

**Monsieur ENJALBERT :** « Ça, je l'entends. »

**Monsieur GUILLERMIN :** « On a encore des réglages à faire, on n'a pas reçu la facture d'énergie. »

**Monsieur ENJALBERT :** « J'admets, tout à l'heure en début de Conseil Municipal, nous avons fait ce qu'on appelle le bilan. Mais pour moi, c'était plutôt la promotion du projet et c'est normal, on ne s'attendait pas à moins. Par contre, quand on fait le bilan, il y a bien sûr la participation, mais aussi le coût en investissement, en exploitation, en financement. C'est vrai que bon globalement, on peut admettre qu'il y a en gros 400 000 euros de financement. Il y a le Conseil départemental qui a financé pour 110 000. Voilà donc, c'est des chiffres qu'on peut avoir en tête. Vous le savez que nous on n'était pas favorable à ce projet, donc ce n'est pas une surprise. Le pourquoi, c'est vrai qu'on s'étonne que le Conseil départemental mette 110 000 euros sur un projet qui bétonne une partie d'un parc et qui consomme de l'eau, parce qu'on ne sait pas combien, on en gaspille un petit peu. Donc enfin, quand on entend dire que le Département manque de ressources pour répondre à leurs compétences prioritaires sur l'entretien des routes, l'accompagnement de la dépendance des personnes âgées et autres, que le Conseil départemental met 110 000 euros sur un projet qui a minima interpelle. Je ne sais pas, on est interpellé, ça, vous le savez, mais dans votre équipe aussi est-ce qu'il y a eu une discussion sur la pertinence de mettre cet équipement ? Dans votre équipe, il y a des jeunes, des jeunes parents qui sont, qui connaissent la vraie vie actuelle. Je ne sais pas mais, les jeunes que j'ai autour de moi s'interrogent sur aujourd'hui, où il y a un dérèglement climatique, on va mettre du béton et on gaspille de l'eau, parce qu'on, a priori, on va consommer de l'eau, on ne sait pas combien, mais on en consommera un petit peu, voilà. Donc c'est juste la réflexion que l'on fait pour faire un bilan. Tant mieux s'il y a 2 500 personnes, enfin 2 500 passages. Heureusement encore qu'il y a des gens qui y vont sinon ça serait un gaspillage encore plus important. »

**Madame DIOGO :** « En fait, vous avez dit qu'on a fait de la promotion en début de Conseil Municipal. Je tiens juste à vous dire que sur le mois, on est presque tous passés à plusieurs reprises sur le parc pour discuter avec les gens. Les trois jeunes, si vous discutez avec eux, ils vous diront la même chose, des questions d'aménagement, sur le fonctionnement de l'aire. On peut vous dire même si on n'a pas les chiffres exacts, parce que l'on n'a pas la consommation en énergie. C'est une structure à circuit fermé, donc par rapport au pH de l'eau **inaudible**. »

**Monsieur ENJALBERT :** « J'espère oui. »

**Madame DIOGO :** « Autre chose, je vous transmettrais si vous voulez une étude qui montre que ce type d'aire de jeu aquatique. Ça coûte 40 % moins cher qu'une piscine. Il n'y a pas de maîtres-nageurs. Même en fonctionnement, on est sur un fonctionnement plus proche d'une piscine privée en termes de produits pour le ph, ça n'est pas un coût faramineux. Ensuite, vous dire que cette aire de jeu aquatique, elle va servir aux grosses communes aux alentours qui souhaitent faire la même chose. L'entreprise qui a fait les jeux est tombée amoureuse du lieu, va fait une conférence au parc de l'Abbaye, ce sont 250 mètres carrés de jeu que tu ne trouves pas sur une autre commune de Haute-Garonne... »

**Monsieur ENJALBERT :** « Non, mais il est normal que vous défendiez le projet puisque c'est le vôtre, c'est logique, ça, je ne conteste pas. Mais c'est, il y a plusieurs opinions autour de la table c'est à l'étude, vous avez là votre, voilà. Il était important de l'exprimer aussi le point de vue d'autres personnes qui apprécient différemment, voilà. »

**Madame DIOGO :** « J'entends votre remarque, après, une vraie réflexion derrière à se dire, au moins... »

**Monsieur ENJALBERT :** « Oui, mais bon. »

**Madame DIOGO :** « Dans le document que je me propose de vous transférer. Ça évoque le sujet et ça évoque **inaudible** »

**Monsieur PROUDHOM :** « Par contre à titre d'indication, je vous donne quand même le montant total de l'opération du boulodrome, il est de 461 426,89, pour 38 000 euros de subventions de la Région. Alors au niveau de la fréquentation, si vous avez deux minutes, vous regarderez la fréquentation qu'il y a au niveau du boulodrome et celle qu'il y a eu pendant l'été sur un mois. Juste à titre d'indication. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Mais c'est vrai que vous avez été les premiers à critiquer effectivement le boulodrome, mais là on est au-delà, même démarche puisque ça coûte aussi cher et la fréquentation est bon, c'est sûr que moi, le boulodrome théoriquement, ça pourrait être utilisé plus longtemps que deux mois par an, voilà. On ne va pas refaire le débat du boulodrome... »

**Monsieur le Maire :** « Je vais vous dire Monsieur ENJALBERT... »

**Monsieur ENJALBERT :** « Chacun a sa plaie, donc on a pris note du boulodrome et on parlera, je pense, longtemps du parc aquatique. Mais bon ce n'est pas grave. »

**Monsieur le Maire :** « Mais Monsieur ENJALBERT, on entend ce que vous dites. Mais bon, vous n'y avez pas mis les pieds, c'est votre droit le plus absolu. Mais je vais vous dire pour y être allé souvent, nous n'avons pas trouvé un administré qui nous ait dit « vous avez fait une bêtise de faire cette chose-là », parce que nous avons quand même des personnes qui vivent dans des logements où elles n'ont pas de piscine. Parce que moi j'ai entendu dire ici au tour de table, « moi, mes enfants, ils n'iront pas parce qu'on a une piscine ». Je l'ai entendu, c'est

enregistré, c'est écrit, donc je peux vous dire quand même il faut voir la joie des enfants. Et puis il y a une chose très importante, c'est que ça a permis à beaucoup de Eaunois de découvrir le parc de l'Abbaye, de connaître l'histoire de ce lieu parce que quand nous étions là, on a parlé aussi du lieu, de l'équipement et on a créé un lieu intergénérationnel. La plus belle image, c'est d'avoir 50 enfants qui étaient en train de s'amuser sur la dalle et vous aviez des grands-parents, des parents qui étaient avec leur couverture, ils étaient venus pique-niquer, ils ont passé les après-midi. Alors après vous pourrez leur expliquer que vous vous étiez contre, que vous n'aimez pas ce genre de choses. Mais c'est votre droit le plus absolu. Mais vous avez le droit de persister dans l'erreur vous savez, il y en a d'autres comme vous. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Il est évident que les personnes que vous avez interrogé qui sont sur place sont pour effectivement. Il y aura toujours des gens pour aller... »

**Monsieur le Maire :** « Moi je peux vous dire le ressenti des gens. Nous n'avons pas rencontré, et même je vais vous dire une chose, je pourrais les comptabiliser, mais vous avez au moins une dizaine de Maires de communes autour qui sont venus voir comment c'était, parce que vous avez des parents qui sont venus des communes de Labarthe, de Pins-Justaret, je peux vous donner, de Seysses, qui ont dit « mais pourquoi chez nous, ils ne font pas ça ». Et donc vous avez des Maires qui sont venus, qui nous ont demandé à nous rencontrer, des élus. Est-ce que ne vous pouvez pas vous faire visiter ça, comment vous avez fait, combien ça coûte, etc. Donc on est peut-être la première commune de Haute-Garonne à avoir fait cette structure de ce niveau. On n'a pas à rougir de l'avoir fait parce qu'on a apporté beaucoup de bonheur à nos enfants. Et ça, c'est le plus important. Je préfère mieux qu'on apporte du bonheur aux enfants, qu'on permette de créer des lieux de vie, des lieux de rencontres dans une situation très difficile que nous vivons. Et mon adjoint, il vous fait un parallèle avec le boulodrome, mais si vous prenez le prix d'Aqua Elna où on a fait venir un monde fou pendant 1 mois et demi, on devait fermer au 31 août, et on a été obligé d'ouvrir les mercredis et les week-ends. Si vous étiez allé le week-end dernier, vous auriez vu qu'il avait encore un monde fou dans ce lieu. Ça n'a pas de comparaison, mais il y a 39 licenciés au terrain de pétanque et on a fait un boulodrome qui coûte le même prix. Donc quand vous l'expliquez aux gens. L'alternative, on s'en fout. Il y a des gens qui aiment la pétanque, ils ont un boulodrome. Il est fait, on ne va pas quand même parler de ça pendant des années. Il est fait point. L'aire de jeux aquatique, elle est faite. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Elle est faite, point final. »

**Monsieur le Maire :** « Et le lieu dans lequel elle a été positionnée, il est apprécié par la population, voilà. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Bon tant mieux, tant mieux. »

**Madame ROUZÉ :** « Je voudrais ajouter que vous ne pouvez pas dire qu'on a bétonné le parc parce que c'est juste une petite dalle. En revanche, le bien-être qu'on a apporté aux gens et surtout les gens se sont approprié le parc, c'est devenu un lieu de vie, un lieu d'échange alors qu'avant, il y avait juste quelques personnes qui passaient, sur les lieux qui existaient déjà. Mais les gens ont découvert le parc de la mairie. Ça, c'est énorme. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Tant mieux si vous avez cette perception des choses, bravo. Vous avez fait votre projet. Maintenant, ce que je propose c'est de continuer dans ce sens-là, à investir sur l'accompagnement des jeunes, l'animation, parce que voilà, les 500 000 euros plus les salaires avec ça, on aurait pu faire beaucoup de choses sur l'année. Mais on les fera peut-être aussi, parce qu'on va discuter du budget 2022. »

**Monsieur le Maire :** « Vous n'allez quand même pas reprocher trois salaires à des étudiants. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Mais non. »

**Monsieur le Maire :** « Qui ont gagné 1 000 euros et qui ont eu beaucoup de plaisir et à l'un d'entre eux, on lui a prolongé pour qu'il se fasse un peu d'argent. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Tant mieux. Mais d'accord. Ça fait travailler aussi... »

**Monsieur le Maire :** « Il est rentré pour la première fois, il est rentré dans le monde du travail. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Oui c'est bien. On a fait travailler... »

**Monsieur le Maire :** « Vous n'allez quand même pas sur une masse salariale, vous n'allez pas pinailler sur 5 000 euros de masse salariale quand même. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Non. Monsieur le Maire, je ne pinaille pas, mais ces salaires-là, on peut aussi les utiliser toute l'année. »

**Monsieur le Maire :** « On vous donnera le détail du coût des salaires des trois personnes parce qu'on aurait, je vous fais quand même une petite précision qui a son importance. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Oui. »

**Monsieur le Maire :** « C'est que ces aires de jeu normalement, elles ouvrent sans surveillance. C'est des aires de jeu libre. Nous, on a fait le choix pour des raisons de sécurité. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Heureusement, bien sûr. »

**Monsieur le Maire :** « On a fait le choix de payer trois jeunes pour les faire rentrer dans le monde du travail. Après, vous pouvez ne pas le partager et trouver que c'est trop cher, voilà. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Je vous encourage à embaucher encore plus de jeunes pour toute l'année et à accompagner les ados, les jeunes, mais ça on en rediscutera dans le budget 2022. »

**Monsieur le Maire :** « Il y a une structure ado qui existe. »

**Monsieur ENJALBERT :** « En tout cas, c'est un bon début d'investir sur les salaires des animateurs, pour la jeune sur Eaunes, parfait, continuons. »

**Monsieur le Maire :** « Très bien bon, on passe aux questions suivantes. Le projet de l'aire des gens du voyage. »

**Madame DIOGO :** « Vous parlez des animateurs, ça tombe bien. La commune pour la deuxième année consécutive avait mis en accord avec la Communauté d'Agglo pour que le BAFA se passe sur la commune. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Pour ne pas ? Excusez-moi... »

**Madame DIOGO :** « Pour que la formation BAFA se fasse sur la commune. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Oui d'accord, ouais bon. »

**Madame DIOGO :** « Pour la formation des jeunes. Et pour qu'ils puissent travailler, il y a le service civil qui existe. S'il y a des jeunes qui veulent travailler, ils peuvent venir. »

**Monsieur ENJALBERT :** « D'accord, donc on est sur le bon chemin, allons-y. »

## " Eaunes est à vous ":

1 - Où en est le projet de l'aire des gens du voyage ?

2 - Pourquoi la navette Klaxon'eaunes n'a t'elle pas fonctionnée lors des congés de la conductrice, ?  
N'a t-il pas été possible de trouver un remplaçant ?

3 - Où en est le projet d'aménagement de la voie verte et cyclable ?

4 - Pourquoi a t'il été permis, au promoteur, de condamner une partie du trottoir avenue de la mairie ?  
La sécurité des piétons ne vous semble t'elle pas essentielle ?

**Monsieur le Maire :** « Bon on avait, je pense qu'à la question de Madame MERCIER, les questions que vous avez envoyées, donc le projet de l'aire les gens du voyage, ça a été évoqué. « *Pourquoi la navette klaxon n'a-t-elle pas fonctionné lors des congés de la conductrice. N'a-t-il pas été possible de trouver un remplaçant ?* ». Je préciserai tout simplement que pendant la période concernée, il n'y avait eu dans le dernier mois que 18 personnes, enfin 18 équivalents de personnes qui ont utilisé la navette. Donc la personne étant en congé, nous n'avons pas, nous ne l'avons pas remplacée. Je ferai simplement remarquer qu'il en avait été de même lorsque vous étiez aux affaires, il y a des étés où vous ne l'avez pas remplacé. »

**Monsieur ESPINOSA :** « La première année, ça a été fait comme ça c'est vrai. Mais nous nous sommes aperçus qu'il y avait beaucoup de personnes, beaucoup plus de 18, qui étaient chez elles et qui ne pouvaient pas **inaudible**. Vous avez dit que la navette coûtait plus de 1 500 euros. À 1 500 euros le salaire, je pense que vous auriez pu faire un effort pour les personnes âgées. On ne va pas polémiquer pendant 2 heures. C'est justement... »

**Monsieur le Maire :** « Je préciserais que ça n'a manqué à personne, parce qu'il y avait quand même du personnel dans les bureaux du CCAS, et il n'y a pas eu d'observations des personnes en disant « pourquoi la navette ne fonctionne pas ? ».

**Monsieur ESPINOSA :** « Il y en a qui ne sont pas venus, c'est vrai. »

**Madame MERCIER:** « C'est surtout privilégier le lien social avec ces personnes-là dans un contexte difficile... **Inaudible**»

**Monsieur le Maire :** « Ça a été sur 15 jours. Il faut préciser quand même, 15 jours. »

**Monsieur ESPINOSA :** « 15 jours sans manger, **Inaudible**. »

**Madame NAVARRO** « Vous savez, même les associations, **Inaudible** Que je sache, rien n'allait rue de Labarthe. Une personne, au niveau des personnes, cette personne est une personne qui, **Inaudible**»

**Monsieur ESPINOSA :** « Oui, bon, c'était juste une réflexion, c'est tout, on ne va pas... »

**Monsieur le Maire :** « La question est posée, on y répond. « *Où en est le projet d'aménagement de la voie verte et cyclable ?* »

**Monsieur GUILLERMIN**« De quelle voie verte parlons-nous ? »

**Monsieur ESPINOSA :** **Inaudible** « »

**Monsieur GUILLERMIN :** « Monsieur ESPINOSA, vous qui suivez avec discernement les affaires de la commune, il ne vous a pas échappé que sur les trois derniers Conseils Municipaux, nous avons délibéré pour acheter des bandes de terre. »

**Monsieur ESPINOSA :** « Je ne parle pas de ça, mais ce que vous avez l'intention de faire exactement, **Inaudible**»

**Monsieur GUILLERMIN** « Il y a un projet qui est entre le chemin de la Forêt et le passage des Écureuils, **Inaudible**, Je vous invite à vous y rendre et vous verrez la voie verte. C'est une voie verte, partagée

piétons/cyclistes. Si vous ne l'avez pas encore vu, allez la voir. Il manque juste les plantations parce qu'on ne va pas planter en plein mois de juillet et plein mois d'août. **Inaudible.**»

**Monsieur ENJALBERT :** « J'ai cru comprendre qu'il y avait une difficulté avec un agriculteur pour continuer, ce qui paraît être intelligent, de continuer la voie verte sur le côté ombragé puisqu'on parlait tout à l'heure du changement climatique. Effectivement, il serait quand même pertinent que la voie verte soit côté talus, donc derrière les arbres puisque l'été, ce serait plus sympa de se balader, faire du vélo côté rive gauche de la grange. Mais bon a priori, il y a une difficulté. On doit basculer d'un côté pour le côté soleil on va dire, pour simplifier. Où en est-on ? Ça coince toujours avec le propriétaire des terrains ? Mais vous êtes toujours en négo, ça peut évoluer, il n'y a pas moyen de... ? »

**Monsieur le Maire :** « Nous avons lors du dernier ou l'avant-dernier Conseil Municipal, nous avons acté le principe de récupérer les emprises qui permettent de faire cette voie verte. Donc quand vous allez arriver à la Capelette, vous allez traverser la route, vous allez passer sur une voie qui va vous ramener jusqu'en haut du chemin de Beaumont en suivant les... »

**Monsieur ENJALBERT :** « Je vous parlais, excusez-moi... »

**Monsieur le Maire :** « C'est la première étape, et après vous allez pouvoir longer le ruisseau jusqu'au parking, et ensuite on pourra aller jusqu'à la ZAC. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Voilà, j'avais cru comprendre que pour aller justement à la ZAC, il y a une difficulté pour rester rive gauche, donc côté ombre. »

**Monsieur le Maire :** « Mais il y a des endroits où on va changer de côté, oui. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Il y a un endroit. »

**Monsieur le Maire :** « Oui. Il y a un endroit où il y a des traversées communales déjà. »

**Monsieur ENJALBERT :** « D'après ce que j'ai vu dans les plans que vous avez donnés, la grande majorité, l'objectif serait de quand même de tout mettre côté ombre l'été, vous voyez ce que je veux dire ? »

**Monsieur le Maire :** « Mais vous voyez que par exemple on a fait des acquisitions, quand vous allez arriver dans le parc de l'Abbaye, la coulée verte va être sur le parc de l'Abbaye, elle va longer le ruisseau. Quand on va arriver au bout, on va changer de côté. C'est pour ça que tout à l'heure, nous avons acté les acquisitions DESCHUTTER et... après on va continuer et on va traverser là où vous avez le chemin qui monte au chemin de Jean Marc, on change de côté. Et puis après, on va rechanger de l'autre côté puisqu'après, on va passer où il y a la station d'épuration. On tient compte des traversées existantes. Elle ne va pas être linéaire que sur un seul côté. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Et c'est dommage peut-être, non ? »

**Monsieur le Maire :** « Bah non, ça rend le circuit plus agréable. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Il me semble que ça serait plus agréable d'être à l'ombre du parc de l'Abbaye jusqu'à la ZAC plutôt que de passer côté cagnard, quand il fait chaud. Je ne sais pas, j'anticipe... »

**Monsieur GUILLERMIN :** **Inaudible**»

**Monsieur ENJALBERT :** « Bon, c'est une perception. Encore une fois, c'est une remarque où je propose. Après effectivement, vous l'entendez ou vous la comprenez ou pas, mais... »

**Monsieur le Maire :** « Mais quand vous dites que la coulée verte, elle est dessinée dans le terrain qui constitue le parc de l'Abbaye, est-ce qu'elle est du bon côté ? Je vous pose une question répondez moi. »

**Monsieur ENJALBERT :** « On est à l'ombre quand on est dans l'Abbaye. »

**Monsieur le Maire :** « Quand on est dans l'Abbaye, on est à l'ombre. Oui. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Oui c'est verdoyant. Monsieur le Maire... »

**Monsieur le Maire :** « Mais attendez Monsieur ENJALBERT, je vous pose une question. Vous êtes dans le parc de l'Abbaye il y a la coulée verte. Vous êtes à l'ombre ou au soleil ? »

**Monsieur ENJALBERT :** « Alors si on n'est pas l'ombre, je souhaiterais qu'on y soit. Est-ce que vous avez les moyens ? »

**Monsieur le Maire :** « Parce que si vous voulez continuer, quand on arrive, si on continue du même côté, vous tombez chez quelqu'un qui ne veut pas vendre ce terrain. C'est pour ça qu'on change de côté. »

**Monsieur ENJALBERT :** « On y revient donc. Est-ce qu'il y a toujours ce blocage ou pas ? »

**Monsieur le Maire :** « Pour l'instant, vous voyez qu'au fur et à mesure que nous avons des accords, on les passe en délibération du Conseil Municipal, dans un seul objectif, c'est qu'on ira au bout. D'une manière ou d'une autre, on va finir. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Monsieur le Maire, s'il n'y avait pas eu le blocage du vendeur, vous seriez resté du côté ombragé. »

**Monsieur le Maire :** « Mais ça nous évitait, mais ce n'est pas la question de l'ombre qui nous tracassait, c'est la question qu'on fait une traversée et que si on attend de se battre pendant des années pour avoir le foncier, autant qu'on change de côté, c'est tout aussi agréable. »

**Monsieur ENJALBERT :** « D'accord, j'ai ma réponse. »

**Monsieur le Maire :** « Celui qui va se promener, un coup il sera à l'ombre, un coup il sera au soleil. Ça dépend à quelle heure il va aller se promener. »

**Monsieur ENJALBERT :** « Monsieur le Maire enfin, arrêtez. »



**Monsieur le Maire** : « Si vous allez le matin, vous serez à l'ombre et l'après-midi, vous serez au soleil. »

**Monsieur ENJALBERT** : « C'est dommage. Je vous encourage Monsieur le Maire. Je vous encourage à être plus attentifs à ce qu'on vous dit et surtout à prendre en compte de manière posée et constructive. »

**Monsieur le Maire** : « Je le prends en compte de manière posée. Je vous ai demandé, parce que je vous pose une question, mais vous ne me répondez pas. »

**Monsieur ENJALBERT** : « Merci, Monsieur le Maire, de m'avoir permis de m'exprimer. »

**Monsieur le Maire** : « Très honnêtement Monsieur ENJALBERT, est-ce que vous pensez qu'au moment où on a initié la création d'une coulée verte, on s'est posé la question de l'ombre ou du soleil ? »

**Monsieur ENJALBERT** : « Moi, je me la serais posée. »

**Monsieur le Maire** : « Mais nous, on ne se l'est pas posée. »

**Monsieur ENJALBERT** : « Et voilà, c'est pour ça qu'on voit qu'à plusieurs, on a des idées différentes est des fois, ça peut matcher et de manière intelligente. »

**Monsieur le Maire** : « Des fois quand on est élu, ça vous permet de passer de l'ombre à la lumière, vous savez. »

**Monsieur ENJALBERT** : « Monsieur le Maire, si vous continuez comme ça, bon on peut toujours s'amuser à ça, mais je pense que tous autour la table, on est tourné en volonté de faire avancer les choses de manière intelligente, du moins on le pense. Maintenant si on est tous crétin merci Monsieur le Maire d'acter. Et voilà, mais quand je vous parle de manière posée, j'espère une manière assez courtoise. »

**Monsieur le Maire** : « J'en ai fait tout autant. C'est ma réponse qui ne vous plaît pas. »

**Monsieur ENJALBERT** : « Votre réponse me paraît dédaigneuse, c'est tout, merci d'avoir répondu quand même, peu importe la forme. »

**Monsieur le Maire** : « D'accord, bon. « *Pourquoi a-t-il été permis aux promoteurs de condamner une partie du trottoir avenue de la mairie ? La sécurité des piétons ne vous semble-t-elle pas essentielle ?* »

**Monsieur ESPINOSA** : « Nous avons eu des remontées des parents avec des poussettes. Ils sont obligés de changer de trottoir, traverser la rue. C'est vrai que ce trottoir enlevé pose problème. »

**Madame MERCIER** : « Il est utilisé également dans les écoles pour aller à la médiathèque, et c'est vrai que ce trottoir qui n'est pas, **Inaudible** avec la balustrade d'un côté, on se pose des questions. »

**Monsieur le Maire** : « Mais je pense que c'est un problème de signalétique et je rafraîchirais simplement la mémoire à Monsieur ESPINOSA, en lui disant que c'est quand même lui qui a autorisé le permis de construire de ce bâtiment qui vient juste à l'aplomb, à l'aplomb du dallage. Il est à l'aplomb et il est à la limite avec la commune. Donc comment voulez-vous qu'ils construisent alors que la construction vient à l'aplomb du dallage ? Le permis a été délivré d'une construction à l'aplomb du garage. Comment voulez-vous qu'ils aillent construire s'ils ne mettent pas un bardage pour protéger justement les piétons ? Je pense quand même que la place Clément Ader, elle est suffisamment large pour faire circuler des piétons. Il y a un problème de signalétique. J'ai alerté l'entreprise, c'est un problème de signalétique. Mais expliquez-moi comment on peut construire ce bâtiment sans mettre de protection. »

**Monsieur ESPINOSA** : **Inaudible** « »

**Monsieur le Maire** : « Le permis, ce n'est pas moi qui l'ai donné. »

**Monsieur ESPINOSA** : « Oui, vous n'allez pas vous cacher derrière, c'est bon. »

**Monsieur le Maire** : « Non, je ne me cache pas derrière. Je dis simplement que le permis, vous devriez vous en rappeler, le permis a été délivré à l'aplomb. »

**Monsieur ESPINOSA** : « Le permis, vous n'avez pas fait tout ce cinéma. »

**Monsieur le Maire** : « Quoi ? »

**Monsieur ESPINOSA** : « Pour votre maison, le permis que j'ai autorisé vous n'êtes pas monté au créneau. C'est simplement que les gens puissent le voir assez tôt pour changer de trottoir. »

**Monsieur le Maire** : « Non, mais, je ne vois pas où est la relation, mais c'est vrai qu'il semblerait que sur ce côté-là, ça perturbe le fait que j'ai vendu ma maison. Mais un jour ou l'autre, il va bien falloir que je le publie dans le bulletin municipal. Ça commence à bien faire. Si vous n'avez pas d'autres arguments à développer. Je veux dire, c'est que... Non, mais j'explique. Vous m'avez posé une question, Madame MERCIER. Vous me demandez pourquoi on a supprimé le trottoir ? »

**Madame MERCIER** : « Ça convient très bien, il faut mettre la signalétique pour éviter les problèmes. »

**Monsieur le Maire** : « Exactement. Mais comment voulez-vous que l'entreprise construise un bâtiment qui vient à l'aplomb ? Quand le bâtiment, il va être sorti de terre, il est évident que la protection, elle va devoir y rester un bon moment parce que ce bâtiment, il va être habillé en briques. Donc tant que le bâtiment n'est pas fini, on ne pourra pas enlever ces protections. Mais imaginez quand même, si vous avez un piéton qui passe pendant qu'on est en train de construire, qu'une planche tombe, une truelle ou n'importe quoi, on va me dire « Monsieur le Maire, pourquoi vous n'avez pas autorisé au moins de faire une barrière de chantier ». Moi ça ne m'était pas venu à l'idée que ça pouvait gêner, parce qu'il y a quand même un itinéraire qui est grandement facilité par la place Clément Ader, c'est tout. »

**Monsieur ESPINOSA** : « C'est vous qui avez abordé le sujet. Nous, on vous a simplement demandé de faire une signalétique au départ. »

**Monsieur le Maire** : « Non, mais ce n'est pas ce qui a été dit, mais bon. C'est moi qui ai répondu en disant qu'on allait mettre une signalétique, bon. »

**Madame MERCIER** : « Moi, j'ai cru qu'il y avait des, **Inaudible** de passer sur la route parce qu'on ne traverse pas et il n'y a aucun panneau... »

**Monsieur le Maire** : « Je suis d'accord. »

**Madame MERCIER** : , **Inaudible** voitures qui roulent très vite malgré les 30 à l'heure. Avant qu'il y ait un accident, ce serait bien qu'il y ait de la signalétique. »

**Monsieur le Maire** : « Non, mais je suis, je vous ai dit qu'on avait interpellé déjà l'entreprise pour lui demander de faire de la signalétique par rapport à ça. Mais je veux dire, le piéton il n'est pas mis en danger, parce qu'il y a suffisamment de place en face pour pouvoir circuler. Et que de toute façon, on ne pouvait pas faire autrement que d'autoriser de mettre un bardage pour protéger les piétons et puis pour permettre à l'entreprise de réaliser le projet, voilà. »

**Madame MERCIER** : « On a déjà discuté de la signalétique, **Inaudible** de localiser les zones de travaux, signaler que les piétons doivent traverser de l'autre côté, mais il faut le mettre en face. »

**Monsieur le Maire** : « Mais en ville et sur Toulouse, vous avez des chantiers comme ça, ils font des rétrécissements de chaussée avec des avancées et le piéton, il est perturbé par ça. »

**Madame MERCIER** : « Voilà, on voulait savoir. »

**Monsieur le Maire** : « Non, mais je... »

**Monsieur MARCELLIN** : « Je vais compléter, il y a des choses, il y a beaucoup de chantiers sur la commune qui vont avoir lieu. On ne va pas se mentir là-dessus. Je ne vais pas revenir sur les permis de construire, etc. Mais la sécurité aujourd'hui, c'est un point avec le promoteur, la personne qui fait des travaux, qui doit toujours demander des autorisations. Dans ces autorisations, il est prévu justement des sécurisations pour les piétons. Et c'est notre rôle de le rappeler. Mais il y en a beaucoup qui ont rappelé là-dessus et notamment le nettoyage des voies par temps de pluie, etc. C'est au chantier à prendre ses responsabilités là-dessus. Je peux vous assurer qu'aujourd'hui c'est fait. Les policiers municipaux systématiquement seront sur le chantier pour justement rappeler leurs devoirs aux différentes sociétés qui interviennent sur les chantiers. »

**Madame MERCIER** : « Merci beaucoup pour la réponse »

**Monsieur le Maire** : « Merci, vous n'avez pas d'autres questions ? Très bien je vous remercie, bonne fin de soirée à tout le monde et bon appétit. »

**Fin de la séance à 20h40**